

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

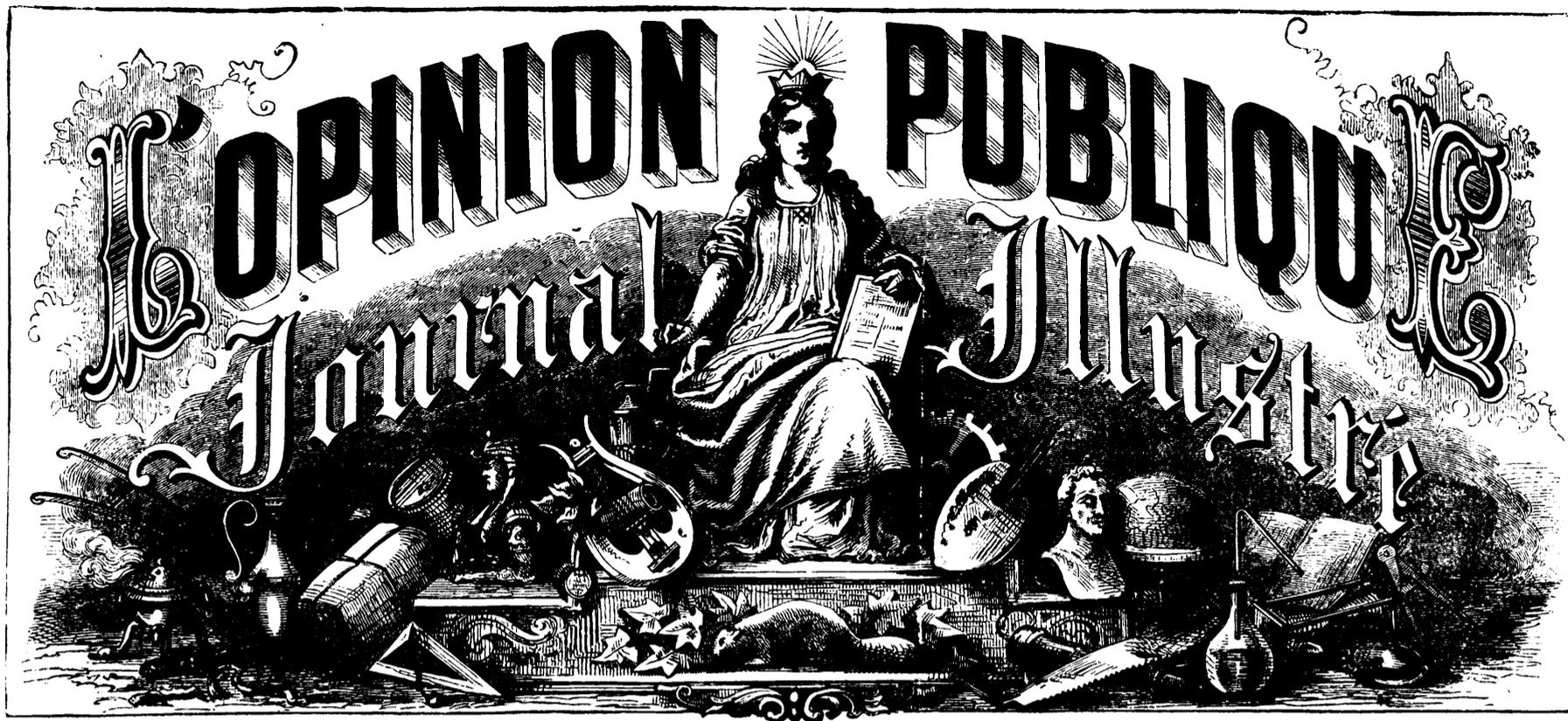
The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



VOL. II.—No. 29.

MONTREAL, JEUDI, 20 JUILLET, 1871.

ABONNEMENT, \$3.00.  
PAR NUMERO, 7 CENTIMS.

LES ELECTIONS.

II.

Les élections générales de 1867 ont été les plus importantes, peut-être, que nous ayons eues en ce pays, tant par la grandeur des questions qu'elles ont résolues que par leur influence sur les partis qui se partagent notre arène politique. Approuver le principe de la Confédération et condamner le parti rouge, voilà ce que le peuple a fait en 1867. En réalité, le *rougisme* est mort cette année-là comme parti. Le mot même n'a pas été prononcé une seule fois, ni à Ottawa, ni à Québec, depuis l'avènement du régime fédéral.

Je crois que l'on peut dire, sans être soupçonné d'obéir encore au souvenir de nos vieilles luttes, que cette disparition du rouge et du bleu de l'enceinte législative, est un véritable bonheur pour le pays; car en jetant un coup d'œil impartial sur le passé, on doit reconnaître que l'esprit de parti nous a causé du mal, beaucoup de mal. Que la raison et le droit aient été d'un côté ou de l'autre, le fait par lui-même d'un tort réel souffert par le Bas-Canada à la suite de nos divisions politiques, est évident pour tout le monde. Que de temps perdu en récriminations inutiles! Que de lois défectueuses ou incomplètes! A tout propos et à propos de rien, nos députés s'engageaient dans des combats de partisans ou des querelles personnelles, qui prenaient souvent de longues séances et entravaient misérablement le travail de la législation. On dépensait ainsi en pure perte la moitié des sessions, et, pourtant, nous avions un déficit au bout de chaque année. S'agissait-il d'un projet de loi, toute l'opposition votait contre, s'il venait du ministère; tous les ministériels le désapprouvaient, si son auteur appartenait à l'opposition. Impossible de faire à ce projet des amendements pour le rendre meilleur: cela eût été regardé comme une reculade, et les partis voulaient éviter jusqu'à l'ombre d'un échec. C'était tout bien ou tout mal, la lutte était sans trêve, le combat ne finissait que faute de combattants. Quant aux pots cassés dans la bagarre, c'est le peuple qui les payait.

La question religieuse constituait un autre sujet de discorde, le plus déplorable. Les extravagances des rouges et les exagérations des bleus avaient divisé le peuple en deux camps, celui des "hypocrites" et celui des "excommuniés;" pas de milieu. Assurément, ce n'était point très gai: les uns ne devaient pas s'amuser de tant d'hypocrisie supposée, les autres ne pouvaient avoir grand plaisir à lancer tant de foudres. L'acrimonie dans les relations sociales et souvent la haine ou la persécution était le résultat inévitable d'une polémique de ce genre.

Eh bien! les élections de 1867 avaient mis un terme à ces querelles malheureuses. Il fallait qu'un parti succombât, le parti rouge a succombé. La "partisanerie" politique a cessé d'exister, et sur le terrain religieux, c'est l'Institut-Canadien qui fait la lutte, non le parti rouge, qui n'est plus.

Or, ce même parti rouge a voulu renaître de ses cendres cette année. Au commencement de l'agitation qui précède toujours les élections, aucun des membres de ce parti ne bougea; mais à la veille du vote, le peuple, surpris, se trouva tout-à-coup face à face avec les grandes ombres de MM. Dorion, Holton, Laframboise, Evanturel, Geoffrion, Laflamme. C'était une manœuvre concertée d'avance, évidemment. Mais à quels mobiles obéissaient

ces messieurs? Voulait-ils chercher à reconstituer leur parti au moyen de la Chambre de Québec? Ils avaient tous commis une grosse erreur en ne cherchant pas la députation locale en 1867, ainsi qu'ils l'ont compris en se voyant impuissants à Ottawa. Abandonnant tout autre projet, ne voulaient-ils pas plutôt transporter à Québec le siège de leurs travaux annexionnistes? L'idée de l'annexion aux Etats-Unis les posséda tous plus que jamais; ils se gênent moins pour l'avouer, l'ambition immédiate du pouvoir n'étant plus là pour leur commander une prudente réserve sur ce point, et certainement que le meilleur moyen de parvenir à leur but serait de mettre Québec en antagonisme avec Ottawa, car notre Confédération dépend surtout du jeu libre et indépendant des législatures locales sous la juridiction souveraine du parlement fédéral, et, d'autre part, la position géographique de notre province en fait comme le pivot sur lequel tourne tout ce mécanisme politique: brisez le pivot, le rouage ne fonctionne plus.

M. Dorion et ses amis ont pu obéir à ces deux motifs. Quoi qu'il en soit, ceux qui ont l'habitude de voir les choses de près se sont alarmés avec raison de leur tentative. Il y a eu jusqu'ici, dans l'Assemblée de Québec, les éléments d'une opposition sérieuse et loyale, composée de libéraux; personne ne devait désirer qu'il y arrivât des rouges ou radicaux. C'est déjà trop que MM. Holton et Laframboise soient élus. Qu'on ne nous parle pas de l'expérience et de la haute capacité de M. Holton: on ne peut songer qu'à une chose, c'est que nous avons été menacés de voir renaître ce misérable esprit de parti qui nous a fait tant de mal dans le passé. Si tous ces bons messieurs avaient été élus, nous serions retombés dans l'ornière des anciennes disputes, et la garantie d'une bonne opposition, garantie nécessaire sous un gouvernement parlementaire, serait disparue au moment de leur entrée en chambre, car on conçoit bien que toute leur puissance, grâce à leur mauvaise réputation parmi le peuple, aurait consisté en ceci, que le ministère se serait vu désormais capable de faire adopter quoi que ce soit en criant: "Gare aux Rouges!"

Heureusement que le peuple a été rien moins qu'enchanté de la perspective. Les élections ont tué pour la seconde fois l'esprit de parti; espérons que c'est pour toujours. Espérons que tous les chefs du ci-devant parti rouge comprendront qu'ils sont compromis au point d'être impossibles à Québec, où la nature des questions qui sont du ressort de la législature, fera toujours souvenir de leur passé religieux.

Telle que la Chambre locale est maintenant composée, on peut estimer que les partis seront justement assez partagés pour offrir au peuple la garantie d'une sage législation. Cela nous conduit à parler des forces respectives du ministère et de l'opposition, ce que nous ferons dans un prochain article.

OSCAR DUNN.

LES AVOCATS ET LA COUR DE MAGISTRATS.

Notre excellent J. B. B. me saura gré, je l'espère, d'abandonner le ton de la causerie, qui semble ne pas convenir à sa gravité ni peut-être à l'importance de la question que nous discutons. Je conçois parfaitement que le ton demi-sérieux, demi-badin avec lequel j'ai répondu à mon savant confrère, lui ait donné le droit de m'appeler

*causeur*. S'il lui fallait rendre raison de mes allures cavalières, je lui dirais que je me suis fait une philosophie à moi: prendre sur le ton badin les questions les plus sérieuses laissées à la discussion. Et puis—nouveau sujet de mésintelligence entre lui et moi—j'ai toujours trouvé absurde la maxime de droit qui veut que "la forme emporte le fonds." J'ai lu et entendu de très-légères et très-futiles choses dites très-sérieusement, et j'ai aussi lu et entendu de très-profondes et très-judicieuses observations faites sur le ton le plus badin possible, et je me suis dit:

*Omnē tulit punctum qui miscuit utile dulci.*

La vérité, habillée à l'antique, est bien toujours la vérité; mais en ce siècle de caprices, pour qu'elle plaise et qu'elle séduise, il lui faut être un peu comme les jeunes filles—à la mode, et varier souvent de costume. Toutefois: *de gustibus non disputatur*, et comme il serait impoli de contrecarrer ceux de mon savant ami, je vais tâcher de m'amender pour lui plaire.

Je ne m'arrêterai pas à savourer le parfum des fleurs qu'il sème sur mon chemin, et moins encore à émoûser la pointe des ronces qui peuvent y blesser mon pied. On sait, en mécanique, que deux forces égales appliquées en sens contraire se neutralisent.

Mon savant confrère perd le droit de me traiter de *causeur* (ce qui me fait plaisir au reste), quand il pousse la plaisanterie jusqu'à vouloir faire croire au lecteur que je suis défavorable à la Cour des Magistrats, à raison de la maigre distraction de frais que j'ai obtenue *in re* Marotte vs. Martel. Si je pouvais croire qu'il a écrit cela sérieusement, je ne lui en ferais certes pas mon compliment. S'il l'ignore, qu'il me permette de lui apprendre que je puis faire taire mes "petits" intérêts privés devant les graves intérêts du public.

Rétablissons les faits.

J'ai toujours dit et prétendu que la Cour des Magistrats était une sinécure, pour entr'autres raisons les suivantes: 1o. parce que sa juridiction est trop restreinte; 2o. parce que les avocats (non pas moi seulement) n'avaient point d'honoraires devant cette Cour. La seconde question seule est en jeu: les avocats ont-ils ou n'ont-ils point d'honoraires devant la Cour du Magistrat de district? Mon savant confrère dit: Oui; moi, au contraire, tout en accordant ce que la loi accorde, je dis: Non, appuyé sur la décision du Magistrat Stipendiaire pour le district de St. Hyacinthe.

Je le répète: la cause citée par mon savant confrère ne prouve qu'une chose: que le Magistrat, dans les causes pour offenses, délits, etc., peut accorder des honoraires, conformément aux sections 53 et 54 du St. R. B. Cette cause est une action pour contravention aux lois touchant la vente de boissons sans licence. Mais elle ne prouve nullement que le Magistrat sous l'empire du statut précité puisse accorder des honoraires dans sa juridiction civile, attendu que ce statut ne lui donne point de juridiction en matière purement civile. Nul ne s'est jamais imaginé que les Magistrats de police, ni aucun juge de paix avaient juridiction en matière personnelle, cette juridiction étant l'attribut spécial des Cours Supérieures et de la Cour des Commissaires. Or cette dernière Cour peut-elle d'après la loi accorder des honoraires aux avocats?—Je réponds non, trois fois non. Les Arts. 1204 et 1211 ne prouvent nullement que les avocats ont droit à des honoraires, et je regrette de dire que mon savant

confrère a fort mal mené la logique en extorquant à ces articles les conclusions auxquelles il est venu. L'art. 1204 ne signifie rien autre chose que ceci : si quelqu'un, outre qu'un avocat, occupe pour *quelqu'une* des parties, soit le demandeur ou le défendeur, il devra le faire gratuitement sous peine d'amende ; tandis que l'avocat, au contraire, occupant pour *quelqu'une* des parties, pourra charger à cette partie—non à l'autre—ce que bon lui semblera. L'Art. 1211, marié fort mal à propos à l'Art. 1204, veut ni plus ni moins que la partie qui succombe paie les frais de *poursuite*. Or, les frais de poursuite, dans le langage du palais et du Code, ne comprennent nullement les honoraires des avocats. Si mon savant confrère veut savoir ce que le statut entend par frais de poursuite, je le réfère à la section 40 du Ch. 94 des S. R. B. C., Cour des Commissaires, duquel sont tirés les articles précités. Ce que je dis ici n'est pas une opinion à moi particulière, c'est la pratique constante et invariable de la Cour des Commissaires, c'est la jurisprudence de ce tribunal depuis sa création, et il n'est jamais venu à la pensée d'aucun avocat (à part mon savant ami) de réclamer jamais ses honoraires de la partie qui succombait. Le savant Magistrat pour le district de St. Hyacinthe connaissait parfaitement les articles cités par M. J. B. B., quand il a décidé que nulle loi, nul statut ne lui permettait d'accorder des honoraires dans la juridiction civile.

C'est donc basé sur la décision du juge qui, lui-même, s'appuie sur la loi, qu'il est décidé que les avocats n'ont point d'honoraires devant cette Cour. Or, l'effet de cette décision est celui-ci : qu'avocats et clients désertent ce tribunal qui ne les protège pas : nulle affaire n'est portée devant lui, et c'est précisément parce qu'il n'a rien à faire que je l'appelle une *sinécure*. Trois fois déjà notre Magistrat Stipendiaire est venu siéger à Marieville, et trois fois il est retourné chez lui sans avoir jugé la plus petite affaire. Il n'en manque pourtant pas.

Je termine en faisant remarquer que notre excellent J. B. B. fait un aveu peu favorable à la thèse qu'il défend lorsqu'il dit que notre Magistrat fait preuve de sagesse en ne taxant pas les mémoires des avocats tant que le Procureur-Général ne lui aura point donné ses "instructions" sur ce point. La question n'est donc point décidée comme il le prétend. Il ajoute ensuite que le Procureur-Général ne manquera pas d'apporter "à cette institution tous les perfectionnements désirables." Le défaut que je lui reproche existe donc d'après mon savant ami.

Réflexion : M. J. B. B. ne serait peut-être pas le plus fâché des hommes s'il était nommé Magistrat Stipendiaire.

Marieville, juillet 1871.

JOSEPH. C.

#### COURRIER D'ONTARIO.

En ces jours de chaleur accablante, où la pauvre humanité se débat sous l'ombrelle, en pestant contre les affaires, trouble-fêtes du repos, que peut faire un chroniqueur pour délasser ses lecteurs, quand les ombres du soir ont fait mettre le verrou aux bureaux et aux boutiques, aux magasins et aux comptoirs ? Une causerie légère, semée d'anecdotes piquantes, est-elle selon vos goûts ? Pour moi, je raffole d'anecdotes, et tout naturellement, je suppose les autres touchés de la même façon.

L'anecdote a quelque chose qui plaît, qui intéresse, qui amuse, qui instruit quelquefois, et nombre de bons auteurs y ont recouru fréquemment pour répandre quelques fleurs sur un sujet aride, qui finirait par lasser la patience du lecteur.

M. Thiers ne manque jamais l'occasion de placer une anecdote dans son *Histoire de la Révolution du Consulat et de l'Empire*. Louis Blanc en a inséré plusieurs dans son *Histoire de dix ans*. Vous en trouvez dans *l'Histoire de la restauration* de Vaulabelle, dans *l'Histoire de Louis-Philippe* de Crétineau-Joly, et dans la *Seconde République française* d'Hyppolyte Castille.

J'en ai en ce moment quelques-unes sous la main ; je veux, lecteurs, que nous nous en régaliions tous ensemble :

La femme d'un galant de Bergame accouche d'un enfant du sexe masculin. La nourrice, habitant un village à quelque distance, le prend et l'emporte.

Au bout de trois mois le père se rend chez la nourrice pour voir son enfant.

—Comment va le petit ? fait-il en entrant.

La petite, voulez-vous dire !.....répond tranquillement la nourrice, elle va bien, la voilà !

Stupéfaction du père, c'est un garçon qu'il a remis à cette femme !

—Sorcière de l'enfer ! s'écrie-t-il enfin avec rage, qu'as-tu fait de mon enfant ? Réponds-moi ou je t'étrangle !

La paysanne effrayée finit par confesser que, dans le but de se procurer un double salaire, elle avait déposé le bébé dans la tour de l'hospice des enfants trouvés, et s'était présentée le lendemain à cet établissement dans l'espoir qu'on le lui rendrait comme nourrisson, mais qu'à son grand désappointement on lui avait donné un autre enfant et que cet enfant était une fille.

Le père court à l'hospice des enfants trouvés.

—Tel jour, dit-il, à telle heure, un enfant du sexe masculin a été reçu dans cette maison ; où est-il ?

On consulte le registre.

—Ce n'est pas un enfant que nous avons reçu ce jour-là, mais bien deux enfants, deux garçons. Ils sont arrivés presque en même temps et ont été enregistrés ensemble.

—Et n'y avait-il aucune marque, aucun signe pour les distinguer ?

—Non, d'aucune sorte.

Le malheureux père resta quelque temps privé de la parole, anéanti ; mais, comme après tout il est philosophe et riche, il fit le raisonnement suivant :

" Si je choisis un des deux et que je laisse l'autre, toute ma vie je serai tourmenté, déchiré par le doute. Je prendrai donc les deux petits innocents et je les élèverai, ayant du moins la certitude que l'un des deux est mon fils."

Beau sujet de drame, ajoute le journal qui rapporte cette touchante histoire.

..

Maintenant, passons à une autre.

Cette fois, il s'agit d'une femme, dont on a annoncé la mort, que l'on croit avoir enterrée, et qui reparait au bout de quinze jours, florissante de santé.

Cette femme était à l'hôpital, et avait occupé un lit dans une des salles. Un jour, on rapporte à son mari qu'elle est morte. Le mari, devenu veuf, prend naturellement les arrangements nécessaires pour les funérailles, et accompagne jusqu'au cimetière les restes supposés de sa défunte épouse.

Mais quels ne furent pas son étonnement et son bonheur, quand, deux semaines après, la morte, ensevelie si récemment, lui apparut en chair et en os, ressuscitée comme on ne ressuscite jamais, avec un air pincé et de mauvaise humeur !

Le mari était tout entier à sa surprise et à sa félicité, tandis que la femme ne songait qu'à se plaindre d'avoir été quinze jours sans recevoir de nouvelles de sa famille.

Maintenant, faut-il vous expliquer que la femme de cet époux trois fois heureux, avait été transférée de la salle d'hôpital où elle était d'abord, à celle des convalescents, et que le lit qu'elle avait occupé avait été donné à une autre femme, qui mourut quelques jours après.

Supposez maintenant qu'au lieu de passer deux semaines à la salle des convalescents, cette femme eût été forcée d'y rester cinq ou six mois. Le mari contractait un second mariage ; sa première femme reparait quelques jours après, et voilà un homme placé dans un cruel embarras.

Et dire que des choses de même peuvent arriver ; qu'un homme, né de la femme, puisse se trouver, un jour, flanqué de deux épouses légitimes, sans qu'il y ait de sa faute !...

..

On rapporte une histoire bien amusante, qui se rattache à l'époque de la guerre franco-allemande. Dans le département de Seine et Marne, un Prussien avait été logé chez une dame, depuis le commencement de l'invasion.

En prenant possession de son appartement, le Prussien avertit son hôtesse qu'il était sourd. Naturellement, cette femme se réjouit beaucoup de cet accident, qui lui laissait la liberté de parler haut chez elle, et de dire contre les ennemis tout le mal qui lui passerait par la tête. Elle poussait même le sang-ne jusqu'à jouer du piano lorsque l'étranger était couché, bien qu'il occupât la chambre voisine.

Un bon matin, le soldat annonça à son hôtesse qu'il allait la quitter.

—Madame, dit-il, je vous souhaite bien le bonjour.

—Et moi, répondit la dame, je te souhaite de te casser le cou dans l'escalier, bandit, voleur, assassin !

—Oh ! madame, interrompit le Prussien, excusez-moi, je n'ai pas pensé à vous dire que je n'étais sourd que par ordre du général.

..

Cette anecdote que je trouve dans le *Pall Mall Gazette*, m'en rappelle une autre que j'ai entendu raconter à Montréal.

C'était pendant la traversée de retour d'un voyage en Angleterre. Ils étaient à bord cinq ou six marchands franco-canadiens, et ils s'amusaient entre eux de la mine élanée, des allures originales, de l'aspect un peu grotesque d'un passager d'origine anglaise, écossaise ou irlandaise, je ne sais plus trop. Nos cinq ou six compatriotes, tous francs-rieurs, tous d'humeur gauloise, ne se gênaient point dans leurs propos.

Et pourquoi se seraient-ils gênés ? Est-ce que ce butor-là, l'étranger, entendait un mot de français ? Allons-donc !

La traversée s'achève, l'on débarque et, rendus à Montréal, l'on va se loger à l'Hôtel du Canada, alors tenu par M. Séralino.

Le lendemain matin, l'un des rieurs de la veille va s'asseoir à la table du déjeuner, presque en face de celui dont il s'était tant amusé durant la traversée. Aussitôt, l'autre vint le saluer poliment, en lui demandant en bon français :

—Monsieur, comment vous portez-vous ce matin ?

Et, durant tout le déjeuner, notre homme fit la conversation en français.

Je vous laisse à penser si notre vieux marchand de la rue St. Paul riait ce matin-là.

..

Lorsque les fusils chassepots firent leur entrée dans le monde, ils eurent le désagrément d'être chansonnés sur les théâtres parisiens. On chantait alors :

Puisque les fusils chassepots  
Tuent mille hommes par seconde,  
Ayons des mamans chassepots  
Afin de repeupler le monde !

"Ils chantent, mais ils paieront," disait Mazarin. Le chassepot a fait comme Mazarin ; il a fait payer leurs chansons aux Parisiens, et bien cher encore !...

C. T.

#### L'EXPÉDITION DE LA RIVIÈRE-ROUGE.

La semaine dernière, sont arrivés à Toronto, par le chemin de fer du Nord, 108 officiers et hommes du deuxième bataillon des volontaires de la Rivière-Rouge. Le détachement est sous le commandement du capitaine D. McDonald, et les officiers suivants l'accompagnent : les capitaines Fraser et Barrett ; les lieutenants Ball, Fletcher et Denison ; les sous-lieutenants Bernard, Allen, D'Eschambault et Seymour.

Ils ont laissé Fort Garry le 7 juin et sont arrivés à la Baie du Tonnerre jeudi dernier. Là, ils se sont embarqués à bord d'un steamer et sont arrivés à Collingwood dimanche soir.

Tous s'accordent à dire que la marche pour revenir a été moins ennuyeuse que pour aller, et les soldats parlent avec éloges de leurs officiers qui, sans exception, dans le voyage du retour, ont mis la main à l'ouvrage comme les autres. Ils ont marché sans s'arrêter du lac Shebandowan à la Baie du Tonnerre. Ils ont laissé leurs armes à Fort Garry.

Beaucoup d'entr'eux ont vendu les 160 acres de terre auxquels ils avaient droit aux émigrants du Canada pour une somme de 25 à 50 piastres ; mais la plupart les ont gardés dans l'intention d'y retourner bientôt. Les hommes sont logés à Toronto, où ils attendent des ordres. Il est probable qu'ils seront payés et licenciés dans cette ville.

#### UNE VISITE A CHAMBLY.

Forsan et haec olim mememisse juvabit.

Mercredi dernier était un jour de fête à Chambly. M. le curé A. Thibault avait le bonheur de recevoir la visite de quelques-uns de ses anciens élèves, de ceux qu'il dirigea pendant deux ans dans le sentier de la vertu et de la science. Il y avait vingt ans que M. Thibault s'était séparé de ceux qu'il se plaît encore à appeler ses enfants, et dont il avait toujours gardé un si précieux souvenir. Aussi le nom de M. Thibault était resté gravé dans le cœur de ses élèves, et c'est pour témoigner hautement de leur estime et de leur affection à leur ancien professeur qu'ils s'étaient donnés, des différentes parties du pays, rendez-vous à Chambly.

Là, ils voulurent lui donner une preuve de leur reconnaissance, en lui présentant un magnifique cadeau. M. Brulé, notaire, de Vaudreuil, parla au nom de ses confrères. Il exprima à M. le curé comme ils étaient heureux de le revoir après une si longue séparation, comme leur cœur avait tressailli d'allégresse en songeant qu'il leur était donné de réaliser un des beaux rêves de leur enfance. Ils comprennent que ce qu'ils présentent aujourd'hui est bien peu de chose en récompense de tout ce qu'ils ont reçu de leur bien-aimé professeur, mais c'est le cœur qui l'offre, et ils osent espérer que M. le curé voudra bien l'accepter comme un faible hommage de leur estime et de leur reconnaissance.

Ceux qui connaissent M. Thibault, son cœur sensible et sa politesse exquise, peuvent comprendre avec quelle cordialité il reçut ses hôtes, ses chers enfants qu'il n'avait pas revus, pour quelques-uns, depuis dix-neuf ans.

Pendant le souper et la soirée, qui se prolongea bien avant dans la nuit, on s'entretint du *bon temps* passé, on évoqua les souvenirs de la première jeunesse, on se reporta vers les belles années du collège. En un mot, on se serait cru encore en classe, c'était le professeur conversant dans l'intimité avec ses élèves.

Le lendemain, l'avant-midi fut consacré à visiter Chambly, dont on ne saurait trop admirer le site enchanteur ; on ne se lasse pas de contempler le magnifique bassin, dont les deux rives sont bordées de riches paysages qui réjouissent l'œil du touriste. On visita le Couvent, l'Hôpital, en grande voie de prospérité, grâce au zèle et au dévouement de son infatigable fondateur, M. Thibault, les ruines d'un vieux collège, si célèbre par ses souvenirs. En face s'élève un splendide édifice qui devra servir d'école, et sera sous la direction des Prêtres de la Doctrine chrétienne.

Dans une promenade sur les bords du Richelieu, nous pûmes admirer les rapides de Chambly, la vaste manufacture de M. Ouellet, qui occupe plus de deux cents bras. Le fort Chambly attirait surtout notre attention. Nous étions heureux de voir ce monument élevé par les mains de nos ancêtres, et qui fut le théâtre de leurs exploits. En voyant ce fort, de plus d'un siècle et demi d'existence, sapé par les flots du Chambly, et tombant en ruines, nous ne pûmes nous empêcher d'exprimer le regret de voir qu'on prenait si peu de soin pour conserver intact ce beau monument que nous ont légué nos pères.

A notre retour, un dîner splendide nous attendait. La conversation fut animée et pleine d'entrain, on parlait à cœur ouvert. M. le notaire Brulé, en quelques mots bien sentis, retraça le tableau des bienfaits dont ils avaient été comblés par leur professeur, et remercia encore M. le curé de tout ce qu'il avait fait pour eux.

M. Thibault lui répondit :

" Mes chers amis, arrivé au déclin de la vie, je ne saurais assez vous dire combien je suis heureux de vous voir encore une fois réunis autour de moi. Il me semble aujourd'hui que je rajouïs. Je retrouve le bonheur que je goûtais autrefois. Cependant, vingt années se sont écoulées depuis ce temps-là ; bien des choses se sont passées, bien des soucis sont venus m'accabler. Il me semble que je suis à ces jours passés, où, jeune encore, avec vous, mes amis, je me livrais avec ardeur à l'étude. J'étais heureux alors, car, je puis vous en rendre témoignage, j'ai trouvé en vous des élèves de travail, de devoir. Plus tard, je vous ai suivis avec intérêt sur la scène du monde, et aujourd'hui, je suis fier de compter parmi mes élèves, tant d'hommes distingués, qui occupent des postes importants dans la société. Quatre d'entre vous sont curés, l'un représente un des plus vastes comtés dans les deux Chambres, et un autre occupe avec distinction une des chaires de l'Université Laval. Mes amis, je ne connais pas vos dames, mais je les estime, j'aime aussi vos petits enfants ; je penserai souvent à vos familles dans mes prières ; et je vous serai reconnaissant, si vous voulez bien les assurer de mon estime et les saluer pour moi, à votre retour."

On donna un souvenir aux absents. Sans doute, des circonstances imprévues avaient seules pu les empêcher de se réunir à leurs amis.

Le Rév. L. A. Charlebois, curé de Ste. Thérèse, appelé à prendre la parole, félicita ses confrères laïques de leurs succès dans la carrière du monde. " Le bon citoyen, comme le prêtre, a une mission, et je pourrais dire un sacerdoce à remplir dans le monde. Je suis heureux, en ce moment, de pouvoir dire que mes anciens compagnons de collège ont compris leur devoir de citoyen catholique, et qu'ils l'ont rempli d'une manière digne d'eux, digne de leur ancien professeur, et à la gloire de la maison où ils ont reçu l'éducation."

MM. P. Perrin, marchand, d'Ottawa, et C. Champagne, notaire, de St. Eustache, remercièrent M. Thibault de l'intérêt qu'il portait à leurs familles.

M. Perrin.—"Où, M. le curé, nos dames vous estiment et elles s'associent aujourd'hui à notre bonheur. Si je suis heureux aujourd'hui, mon épouse certainement le sera beaucoup aussi, lorsque je lui ferai part de tout ce qui s'est passé aujourd'hui."

" Si je jette un regard en arrière sur cette moitié de ma vie qui vient de s'écouler si rapidement, je ne vois que trois points sur lesquels j'aime à arrêter mes yeux : le jour de ma première communion, celui où j'unis ma destinée à une autre moitié de moi-même, et cette journée. Maintenant, je me sens plus courageux pour m'élaner de nouveau dans les embarras et les ennuis de la vie agitée. Si toujours, M. le curé, j'aime à me rappeler que j'ai été votre élève, jamais je n'oublierai les quelques moments que je viens de passer auprès de vous. Ils feront époque dans ma vie."

On n'oublia pas le Séminaire de Ste. Thérèse, et après quelques paroles pleines de sentiments, prononcées par M. Champagne, notaire, et M. l'abbé Routhier, on se sépara.

Les adieux furent touchants. On promit de se rencontrer encore, et M. Thibault, qui croit avoir contracté une dette envers ses chers élèves, les assura qu'il irait les voir tous chacun dans leur famille.

M. THIERS.

Les circonstances donneront un vif intérêt au récit que Hyppolyte Castille fait de l'arrestation de M. Thiers en 1851, lors du fameux coup-d'Etat de Napoléon. M. Thiers était un de ceux que Napoléon avait le plus grand intérêt à neutraliser pour s'emparer du trône. Ils voulaient tous deux la chute de la république, mais l'un pour la remplacer par l'empire et l'autre par la monarchie constitutionnelle et orléaniste.

« Lorsque le commissaire de police Hubaut aîné pénétra dans la chambre à coucher de M. Thiers, place Saint-Georges, No. 1, M. Thiers dormait profondément. Le commissaire écarta les rideaux en damas cramoisi doublé de mousseline blanche, réveilla M. Thiers, et lui notifia sa qualité et son mandat.

« M. Thiers se mit vivement sur son séant, porta les mains à ses yeux, sur lesquels s'abaissait un bonnet de coton blanc, et dit :

« De quoi s'agit-il ?

« Je viens faire une perquisition chez vous ; mais soyez tranquille, on ne vous fera pas de mal ; on n'en veut pas à vos jours.

« Cette dernière assurance semblait nécessaire, car M. Thiers était atterré.

« Mais que prétendez-vous faire ? Savez-vous que je suis représentant ?

« Oui, mais je ne puis discuter avec vous sur ce point ; je dois exécuter les ordres que j'ai.

« Mais ce que vous faites là peut vous faire porter votre tête sur l'échafaud !

« Rien ne m'arrêtera dans l'accomplissement de mes devoirs.

« Mais c'est un coup-d'Etat que vous faites là ?

« Je ne puis répondre à vos interpellations ; veuillez vous lever, je vous prie.

« Savez-vous si je suis seul dans le même cas ? En est-il de même pour mes collègues ?

« Monsieur, je l'ignore.

« M. Thiers se leva et s'habilla lentement, refusant les services des agents. Tout à coup, il dit au commissaire :

« Mais, Monsieur, si je vous brûlais la cervelle ?

« Je vous crois incapable d'un pareil acte, monsieur Thiers ; mais, en tous cas, j'ai pris mes mesures, et je saurai bien vous en empêcher.

« Mais, connaissez-vous la loi ? Savez-vous que vous violez la Constitution ?

« Je n'ai pas mission de discuter avec vous, et, d'ailleurs, vous possédez des connaissances trop supérieures aux miennes. Je ne puis qu'exécuter les ordres qui me sont donnés, comme j'en ai exécuté les vôtres quand vous étiez ministre de l'intérieur.

« Une perquisition faite dans le cabinet de M. Thiers n'amena la découverte d'aucune correspondance politique. Sur l'étonnement qu'en témoignait le commissaire, M. Thiers répondit qu'il adressait depuis longtemps sa correspondance politique en Angleterre, et qu'on ne trouverait rien chez lui.

« Prié de descendre et de partir, M. Thiers se troubla, parut craintif et plein d'hésitation dans ses mouvements. On lui laissa croire qu'il était conduit auprès du préfet de police. La direction que prit la voiture augmenta ses appréhensions, et il s'efforça en route, par toutes sortes de raisonnements captieux et comminatoires, de détourner les agents de l'accomplissement de leurs devoirs.

« Arrivé à la prison Mazas, M. Thiers demanda s'il pourrait avoir son café au lait, comme à son habitude. On le combla d'attentions. Son courage, il faut bien le dire, l'abandonna tout à fait en prison, et il ne se leva pas au-dessus de la fermeté de M. Greppo.

« Dispensé, par une haute volonté, du transfèrement à Ham, M. Thiers fut provisoirement ramené chez lui. Par une décision nouvelle, M. Thiers dut être conduit sur la rive droite du Rhin, au pont de Kehl.

« L'officier de paix Veindenberg alla prendre M. Thiers chez lui, le 8 décembre, à six heures du soir. M. Mignet et un autre ami accompagnèrent M. Thiers jusqu'à l'embarcadère du chemin de fer de Strasbourg, et M. Grangier de la Marinière l'accompagna jusqu'à Kehl.

« Au moment de partir, et pendant les premiers instants de la route, M. Thiers versa d'abondantes larmes. Larmes justes, nobles et fécondes, si elles coulaient comme l'expiation de tant de doctrines révolutionnaires et de tant d'actes anarchiques ; larmes amères, si elles n'étaient que le dépit d'une ambition jalouse et insatiable, tombée d'une hauteur désespérée sans dignité et sans éclat.

« Arrivé à Kehl, M. Grangier de la Marinière apporta à l'officier de paix Veindenberg une lettre de protestation, et une lettre de remerciement pour les égards dont M. Thiers avait été l'objet. M. Thiers annonçait qu'il se rendait à Francfort, et de là à Dresde, où il devait rencontrer un ancien ami, avec lequel il se distrairait en faisant de la peinture.

Un membre du comité démocratique socialiste, M. D..., arrêté également le 3 décembre et conduit à Mazas, aperçut M. Thiers qui se promenait à travers la cour, enveloppé dans son manteau.

« Quoi ! vous ici, Monsieur Thiers ! » s'écria-t-il.

« Vous y êtes bien, vous, Monsieur, » répondit M. Thiers avec humeur.

A sa rentrée en France, M. Thiers reprit ses travaux historiques et continua la publication de son grand ouvrage intitulé : *Histoire du Consulat et de l'Empire*.

« Ce livre, cité avec honneur à la fin du discours de Napoléon III à l'ouverture de la dernière session, aura un succès plus lent que l'*Histoire de la Révolution française*.

Le bruit courut que le soir du jour où fut prononcé le discours dont nous venons de parler, M. Thiers reçut un exemplaire de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* magnifiquement relié et annoté de la main de Napoléon III.

Une lettre de félicitations était, disait-on, jointe à cet envoi.

## L'INTERNATIONALE.

On s'occupe activement de se rendre compte des pertes en hommes et en argent éprouvées par la société.

Les pertes en argent sont déjà connues ; elles se montaient au 18 mars à 782,625 frs. 25c.

Dès le lendemain du 15 mars, Flourens écrivait à Londres :

« Paris est à nous, mais il nous faut des fonds. Le citoyen Assi prétend que l'on peut tenir deux mois avec un million, et nous avons à peine huit cent mille francs. »

Quelques jours après, un envoi de deux millions vint en aide au Comité Central qui se trouvait sans le sou, et lui donna les moyens de culbuter les partisans de l'ordre. Ce fut le dernier

envoi de fonds. Toutefois la Société envoya à Flourens des armes et des munitions : environ 5,000 Remington, 10,000 revolvers et 5 millions de cartouches.

Aujourd'hui, l'insurrection a perdu ses armes, mais elle ne croit pas avoir complètement perdu son argent.

Quant à établir les pertes numériques en hommes, c'est une affaire plus difficile : la plupart des secrétaires des sections sont ou morts ou emprisonnés ou en fuite.

Toutefois les résultats donnés par onze sections prouvent bien que les internationaux ont largement payé de leur personne dans la lutte qui a ensanglanté Paris.

Sur 55,000 adhérents inscrits à Paris, l'association a perdu 8,000 hommes tués, et 20,000 affiliés environ sont entre les mains de la justice.

D'après les rapports officiels de Londres, les affiliés des départements et de l'étranger qui ont apporté leur concours à l'insurrection étaient au nombre de 30,000 environ. Sur ce chiffre, 12,000 ont été tués, blessés ou faits prisonniers.

Des lettres de Strasbourg donnent une triste idée des souffrances et des humiliations des provinces conquises, et expliquent les sentiments de vengeance qui sont dans tous les cœurs.

Strasbourg, 23 juin.

Strasbourg est exaspéré ! L'écoeurement est général. Hier soir, vers les huit heures, la Grande-Rue a été le théâtre d'une scène de brutalité et de lâcheté que nous autres Français nous avons peine à comprendre. Voici le fait :

Un artilleur français, prisonnier de passage, discutait avec des bourgeois dans une brasserie de la Grande-Rue. Un soldat prussien quitte sa table, sans rime ni raison, et s'en vient frapper l'artilleur au visage. L'artilleur riposte par un soufflet qui renverse le Prussien. Alors tous les Prussiens présents se précipitent sur le malheureux artilleur et l'entraînent dans la rue. Ils étaient une trentaine à le cribler de coups ; mais cela ne suffit pas ! Ces misérables brutes sortirent comme de dessous terre par centaines ; et bientôt les habitants de la Grande-Rue eurent le spectacle d'un malheureux à demi-mort, en lambeaux, tout couvert de sang, trainé par des sauvages et frappé de mille coups ! Ils le laisseront pour mort.

Mais les brutes étaient en veine, et, sous ce prétexte que quelques femmes exaspérées avaient jeté de l'eau sur eux par les croisées, ils prirent d'assaut plusieurs maisons et y saccagèrent tout. Toutes les personnes, même celles qui, ignorantes de ce qui se passait dans la Grande-Rue, se risquaient dans ces parages, furent attaquées, terrassées et assommées ! Des femmes ayant de petits enfants sur les bras, furent foulées aux pieds par ces monstres, qui parcouraient les rues en brandissant leurs sabres.

Cette scène dura plus d'une heure ; et plus de 2,000 soldats, tous du 47<sup>e</sup> prussien, en furent les héros !

On compte une vingtaine de blessés, hommes, femmes et enfants. Plusieurs sont morts ou mourants.

Deux maisons ont été saccagées et pillées.

L'église catholique de Saint-Pierre-le-Jeune a été prise d'assaut par la soldatesque, qui en a retiré un gamin de onze ans qu'elle a assommé !

Pendant toute la scène, on ne vit ni un officier ni un agent de police prussien. Enfin, vers neuf heures et demie, arriva un officier avec quelques hommes de garde ; et les 2,000 assassins disparurent comme par enchantement.

Voilà, ce me semble, un excellent procédé d'assimilation !

L'exaspération est arrivée à un degré incroyablement dans les quartiers populeux qui avoisinent la Grande-Rue.

## ARRESTATION ET INTERROGATOIRE DE ROSSEL.

Méfiez-vous des hommes pâles, disait César. Rossel est un jeune homme pâle et maigre, de taille assez élevée, à la figure expansive, quoique l'éclat de son regard soit habituellement voilé par l'interposition d'un lorgnon de myope.

Ancien élève de l'École polytechnique, le jeune Rossel avait donné assez de preuves de ses capacités militaires pour être fait, à l'âge de vingt-six ans, capitaine dans l'arme difficile du génie.

Il était à Metz avec Bazaine et avait été assez heureux pour échapper à la captivité en Allemagne et pour venir se mettre, après Sedan et l'investissement de Paris, à la disposition de la délégation de Tours.

M. Gambetta, alors ministre de la guerre, fit du jeune Rossel un colonel.

Après la capitulation de Paris, vaincu plutôt par la famine que par le courage prussien, le gouvernement ne voulut pas confirmer le grade que Gambetta avait donné à Rossel.

Le jeune officier vint alors à Paris. La Commune avait pris la place du Gouvernement national. Elle manquait de chefs capables pour son armée insurrectionnelle. Elle jeta les yeux sur Rossel, qui se laissa égarer au point d'accepter un commandement dans l'état-major de Cluseret. Cluseret mis en prison par ses amis d'hier, Rossel lui succéda à la délégation de la guerre. La prise du fort d'Issy fut la raison de sa démission, qu'il adressa motivée à la Commune par la voie des journaux.

Son premier soin fut de se mettre à l'abri de la colère révolutionnaire. Il se cacha. Le bruit courut qu'il avait pu gagner la Suisse, se réfugier en Angleterre.

Rossel n'avait pas quitté Paris. Il se cachait dans un hôtel garni du boulevard Saint-Germain, No. 50, où il a été mis, le 9 juin, en état d'arrestation.

Pour donner le change sur son identité, il avait pris la qualité et le costume d'un ingénieur de la compagnie du chemin de fer du Nord.

Du boulevard Saint-Germain, Rossel fut amené au Petit-Luxembourg. On le fit entrer dans la Salle-Blanche, où siégeait le grand prévôt du corps de Cisse, M. Hincker.

L'ex-délégué à la guerre entra fièrement, examinant l'une après l'autre les personnes qui assistaient à son interrogatoire. A la vue de ses anciens camarades de l'École polytechnique et de l'armée, son assurance tomba, ses bras s'affaiblèrent le long de son corps et sa tête se pencha sur sa poitrine.

Après l'avoir interrogé sur ses nom, prénoms, âge et qualité, M. Hincker posa au prisonnier cette question :

— Pourquoi avez-vous déserté l'armée pour vous enrôler sous la guenille rouge ?

— On m'a fait tant d'injustices, répondit Rossel, que j'en ai eu le caractère aigri.

Après ces paroles, et malgré les pressantes questions que lui adressa le grand-prévôt, l'ancien ministre de la guerre, sous la Commune, se renferma dans le mutisme le plus absolu.

Ce refus de répondre à toutes les questions bien constaté, on mit les menottes à Rossel qui, se reculant d'un pas, avait dit

en voyant l'agent chargé de le garrotter : « Non, pas de menottes, je ne suis pas un malfaiteur. »

Il fallut les efforts de quatre hommes pour lui attacher les mains. On le mit alors dans une voiture qui le mena à la gare Saint-Lazare, d'où il fut dirigé, en chemin de fer, sur Versailles.

M. V.

## FUNÉRAILLES DE MGR. DARBOY.

L'émouvante cérémonie a eu lieu à dix heures précises. Après la levée du corps, faite par les élèves suffragants du diocèse et le chapitre métropolitain, le cortège s'est dirigé de la rue de Grenelle-Saint-Germain vers Notre-Dame.

Un détachement de cuirassiers, colonel en tête, ouvrait la marche, suivi par des escadrons de chasseurs à cheval, par le 23<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied et par trois bataillons du 48<sup>e</sup> de ligne.

Le deuil était conduit par le frère de Mgr Darbois. A la suite des troupes s'acheminaient lentement quatre voitures de deuil, dans lesquelles se trouvaient quatre évêques en surplis et avec l'étole.

Huit diacres, à pied, portant la crosse, la mitre le bougeoir et les autres insignes, précédaient le char funèbre dont les quatre coins sont soutenus par des anges argentés qui se voilent la face en signe de deuil.

Sur le char sont placés l'étole et le surplis du prélat, avec une palme de martyr tressée en couronne.

Un deuxième char funèbre accompagnait le char de l'archevêque. C'était celui, moins pompeux, qui renfermait les restes de Mgr. Surat et sur lequel étaient posés les insignes de la dignité épiscopale.

Derrière les chars marchaient les parents, des membres du clergé, plusieurs femmes.

Le cortège était fermé par les 38<sup>e</sup> et 76<sup>e</sup> régiments de ligne, par une batterie d'artillerie et un escadron de cuirassiers.

## LA SAINTE-CHAPELLE AU MILIEU DES FLAMMES.

Grâces en soient rendues au courage des pompiers de nos départements.

La Sainte-Chapelle, ce bijou d'archéologie religieuse construit sous le règne de Saint-Louis, a pu échapper aux incendiaires de la Commune.

Le Palais-de-Justice, dans une des cours duquel est bâtie la Sainte-Chapelle, était en feu. La Préfecture de police, qui est à deux pas, lançait de hautes flammes menaçantes.

Les *fuséens* (un euphémisme de M. Delescluze) couraient le quartier la torche à la main. Les sinistres pétroleuses se démenaient autour des édifices incendiés. Tout Paris tremblait pour le chef-d'œuvre architectural de Pierre de Montreuil.

Cependant, la flèche hardie qui surmonte l'église se dressait toujours impassible au-dessus des flammes qui semblaient respecter cette merveille du monde, comme dit Sauval.

Un incendie l'avait pourtant détruite en 1650. L'incendie de 1871 pouvait encore la réduire en cendres. Elle fut sauvée.

Si le feu avait atteint la Sainte-Chapelle, le monde artistique et religieux perdait ces magnifiques peintures murales du XIII<sup>e</sup> siècle, représentant l'Annonciation.

Nous perdions ses vitraux inimitables, son jubé, perdu, retrouvé et rétabli par M. Lassus, les figures des apôtres, qu'il a fallu rechercher un peu partout, au Mont-Valérien, à Croil ; l'oratoire de Saint-Louis, les reliques historiques et religieuses, que contient cet exquis monument restauré sous Louis-Philippe par MM. Duban et Viollet-Leduc ; le tombeau de Boileau Despréaux, placé sous le Lutrin qu'il avait chanté.

La perte de la Sainte-Chapelle aurait été réellement irréparable. Le Dieu qui préside aux destinées de l'art n'a pas voulu laisser s'exécuter la condamnation prononcée par les Érostrates de la Commune.

## LA VIGNA PIA.

Nous lisons dans une feuille de Rome l'intéressant article qui suit :

« Ce terrible tyran, cet homme dont le canon du 20 septembre nous a délivrés ne laissait point passer une seule année, que dis-je ? un seul jour, sans faire précisément le contraire de ce que font aujourd'hui les libérateurs de Rome. Au lieu de détruire, il bâtit ; au lieu d'enlever, il donnait généreusement. Une des plus belles créations dont la ville éternelle lui soit redevable est sans contredit, la ferme modèle appelée la *Vigna Pia*. Voici quelques données qu'il ferait connaître cet établissement à ceux qui n'étant pas romains n'ont jamais eu l'avantage de le visiter.

« Il est situé à environ trois milles au-delà de la porte-Portesse, au milieu de cette vaste campagne arrosée par le Tibre, et sur une colline d'où l'on découvre la superbe basilique de St. Paul hors-les-murs. La maison qui y est annexée est très-vaste et parfaitement adaptée aux besoins de la petite colonie. Elle renferme d'amples dortoirs, un réfectoire très-bien éclairé et aéré, un élégant oratoire orné des dons du Saint-Père, des écoles admirablement tenues. Partout règnent un ordre et une propreté irréprochables ; mais on n'y voit aucune trace de luxe ou de superfluité. La nourriture est aussi simple que saine, l'habillement, même celui des jours de fête, modeste et tel qu'il convient à des agriculteurs.

« L'établissement compte 117 jeunes gens de 10 à 20 ans. Le but de cette institution est de former en même temps de bons cultivateurs et de bons chrétiens. Les jeunes gens qui nous y avons vus semblent bien réellement disposés à le devenir. La gaieté et l'innocence brillent sur leur front. Pleins de vénération pour leurs bons maîtres ils aiment aussi cette terre qu'ils cultivent avec autant d'assiduité que d'intelligence. A voir avec quelle joie et quelle ardeur ils manient la pelle, on comprend tout ce qu'il y a de bienfaisant et de miséricordieux dans le châtiment infligé à Adam : on comprend que, après l'amour de Dieu et du prochain, il n'y a rien en ce monde de plus saint que l'amour du travail. Cette colline n'était, il y a vingt ans, qu'un coin désert et stérile de la campagne romaine : aujourd'hui elle offre aux regards du visiteur la plus splendide végétation : ici ce sont des champs de blé, là des carrés de pommes de terre, ailleurs de vastes terrains couverts de vignobles. Plus loin on trouve des champs de maïs, des plans de légumes des prairies pour les bestiaux. Ça et là autour de la ferme, on voit quelques plantes de géranium ou des œillets qui servent à orner l'autel de la chapelle. Il n'en est pas un pouce de terre dont on ne retire quelque chose. Au travail manuel, on joint l'instruction. La religion, la lecture, l'écriture, l'arithmétique, telles sont les matières que l'on enseigne dans les écoles.

« Eh bien tout cela est l'œuvre de Pie IX. C'est lui qui en a conçu l'idée, c'est lui qui en a dirigé l'institution. Aujourd'hui même, quoique dépouillé de tout, il n'en continue pas moins à fournir aux besoins de la ferme, qui, hormis une rente très modique, n'a d'autre soutien que son inépuisable charité. Il trouva, d'ailleurs, quand il s'agit d'implanter cette œuvre, des auxiliaires zélés et intelligents dans les différents prélats de sa cour et surtout dans Mgr. de Merode dont l'inépuisable énergie concourut à donner une vie rapide au nouvel établissement et qui fit venir de Belgique pour en prendre la direction, les Frères de la Miséricorde, si admirables de dévouement. Ces bons religieux sont tout à la fois les maîtres, les pères, les amis, j'allais ajouter, le cœur et la main de ces jeunes travailleurs, dont ils ne se séparent jamais. Le Cardinal Consolini et Mgr. Negroni sont chargés de veiller aux intérêts de la Maison. Le Cardinal Borromeo en a la direction spirituelle et il s'en occupe avec le plus grand zèle. »

## REVUE ÉTRANGÈRE.

## FRANCE.

## L'INDEMNITÉ.

La France se relève rapidement de ses désastres. L'énorme somme de 5 milliards imposée par M. de Bismark a été réunie en quelques heures. C'est une preuve éclatante du crédit dont jouit la France.

Je n'ai pu me défendre, dit Frédéric Gaillardet, d'un sentiment de joie et d'orgueil patriotique, lorsque, le lendemain même de l'ouverture de la souscription à l'emprunt de deux milliards, j'ai vu les murs de Paris couverts de cet avis officiel : *Souscription close*. En un seul jour, que dis-je ? en moins de six heures, la France, sans avoir recours à aucun intermédiaire, par la seule puissance de la confiance qu'elle inspire, avait trouvé quatre milliards cinq cents millions, quand il a fallu trois mois à la Prusse victorieuse pour réaliser son dernier emprunt de 375 millions !

Trois cent vingt millions de francs ont été payés aux Allemands. Lorsque la somme complémentaire de 175,000,000 sera payée, et elle est à la veille de l'être si elle ne l'est déjà, les troupes allemandes évacueront les départements de la Seine-Inférieure et de la Somme.

Les forts de Paris seront abandonnés quand quinze cents millions d'indemnité seront payés, et nous croyons qu'ils le seront bientôt.

## L'ARMÉE.

Le dix courant, l'Assemblée a suspendu ses travaux pour assister à la grande revue militaire qui avait pour but de donner un témoignage solennel de gratitude à l'armée libératrice de Paris. Le beau temps, qui s'était fait bien attendre, et le succès de l'emprunt ont contribué à donner à cette revue l'aspect d'une fête nationale. Une foule énorme s'y était portée. Un air de soulagement et de confiance dans l'avenir se lisait sur toutes les figures.

Cette revue a été splendide. Les princes d'Orléans étaient là comme de simples patriotes espérances. Il n'a guère été poussé d'autres cris que ceux de : Vive l'armée ! vive Thiers ! vive MacMahon ! On avait parlé d'un discours de M. Thiers à ce dernier. Il n'en a pas été prononcé. Après le défilé, le chef du Pouvoir exécutif a marché vers le maréchal. Ils se tendirent la main. Ils voulaient se dire quelques mots sans doute, mais l'émotion leur coupait la voix. Ils restèrent ainsi les mains serrées pendant plusieurs secondes, et les spectateurs de cette scène touchante saluaient de leurs cris enthousiastes ces deux hommes qui représentaient le salut de la France, c'est-à-dire son épée, son intelligence et son crédit.

C'est ainsi que s'exprime Gaillardet sur ce spectacle si beau.

## PARIS.

Cette ville s'empresse de reconstruire les édifices et les monuments qui faisaient sa gloire. Elle a fait un emprunt de 600,000,000 de francs pour réparer les désastres causés par les stupides communaux.

## LES COMMUNAUX.

Les arrestations continuent. Ils vont être jugés tous ensemble et, espérons-le, sévèrement punis.

## METZ.

Cette ville héroïque est restée française par le cœur. Elle a donné vingt millions pour la délivrance de la France. Ça va monter à Bismark, disait un ouvrier, qu'il ne réussira pas à faire des Prussiens avec les Alsaciens et les Lorrains.

## ANGLETERRE.

Le marquis de Lorne et sa femme, la princesse Louise, fille de la reine Victoria, partiront pour le Canada au commencement de l'automne prochain, et ils visiteront les États-Unis.

Avis officiel vient d'être donné à Washington à qui de droit, et on assure que M. et Mme de Lorne arriveront en Amérique en même temps que le prince Alexis de Russie.

## L'ARMÉE.

Le 13 courant, durant le débat touchant la réorganisation de l'armée, Lord Derby a étonné les torys en dénonçant le système d'achat.

Lord Carnarvon a essayé vainement de réfuter les arguments de Lord Derby.

## ESPAGNE.

Toujours en feu, comme de coutume. On ne s'entend pas du tout, surtout aux Cortès. Le nombre des députés diminue tellement, que l'on craint que dans quelques jours, il n'y ait plus de quorum.

La séance du onze juillet a été très-orageuse ; elle a duré jusqu'à trois heures du matin. Il s'agissait entr'autres choses d'une motion à la fin d'approuver le gouvernement au sujet des mesures prises par lui pour réprimer l'insurrection cubaine. La droite a voté en masse pour le gouvernement ; la gauche n'a pas voté.

On parle d'un nouveau conflit dans le Maroc ; sept Espagnols ont été tués par des Maures, et il paraît que deux frégates de guerre vont être envoyées à Tanger pour exiger une réparation. Un journal croit cependant que cette question s'arrangera d'une manière satisfaisante.

## AMÉRIQUE DU SUD.

Des nouvelles de l'Amérique du Sud, apportées par le steamer et la malle, annoncent que l'arsenal de Rio-Janeiro a été totale-

ment détruit par le feu. Les pertes du gouvernement brésilien s'élèvent à 300,000 louis.

## VICTOR PLACE, EX-CONSUL DE FRANCE À NEW-YORK.

Cette affaire a été éclaircie. On se rappelle que les plus graves soupçons plaçaient sur cet individu, jadis si célèbre. Ils n'étaient que trop fondés.

Vous lirez, dit F. Gaillardet dans sa correspondance au *Courrier des États-Unis*, dans le *Journal Officiel* les accusations terribles portées contre lui, et qui ont paru malheureusement prouvées par ses propres déclarations à la commission législative. Il en résulterait qu'il a prélevé des profits scandaleux sur les marchés qu'il a passés en Amérique au nom du gouvernement de la défense nationale et parfois sans mandat de celui-ci. Ce qu'il y aurait eu de plus criminel, c'est qu'il ne se serait pas contenté de surfaire les prix et de gagner illicitement près de douze cent mille francs ; il aurait été jusqu'à spéculer au détriment de la défense même de son pays, puisque les armements qu'il envoyait étaient reconnus défectueux et incomplets. M. Place a dit, pour sa justification, devant la commission d'enquête, qu'il avait cru licites les produits de ses opérations, et il offre, dit-on, de les rembourser à l'État. Mais cette restitution n'exonérera pas de toute responsabilité légale et morale le malheureux qui a perdu, dans un moment d'oubli, toute une carrière honorable.

L'enquête qui l'accable semble devoir exonérer d'autres personnes pareillement accusées, telles que la commission d'armement, et M. Lecesne, qui n'a pas été nommé, mais qui avait été assez désigné pour qu'on le félicite de voir ainsi éclairée sa situation équivoque.

## DERNIÈRES NOUVELLES.

## FRANCE.

Paris, 13 juillet.—Le gouvernement a envoyé un représentant en Angleterre, pour tâcher de faire consentir le gouvernement britannique à une modification du traité de commerce passé le 23 janvier 1860, entre la France et l'Angleterre.

## CONFÉRENCE INTERNATIONALE.

Il est question d'une grande conférence douanière, qui se tiendrait à Berlin, et à laquelle assisteraient des délégués de tous les États européens.

## L'INDEMNITÉ.

Les députés des provinces occupées par les troupes allemandes insistent énergiquement auprès de M. Thiers pour faire payer, par anticipation, l'indemnité allemande. M. Thiers est, dit-on, favorable à cette idée, et des négociations dans ce sens sont déjà ouvertes avec l'Allemagne.

## GRANDE-BRETAGNE.

Londres, 14 juillet.—Le *Times* d'aujourd'hui prend l'échauffourée de New-York pour texte d'un article sur la situation de l'Irlande. Il dit : « Si les haïnes irlandaises sont aussi implacables en Amérique qu'elles le sont en Irlande, et plus sanguinaires, les Irlandais eux-mêmes doivent se demander si la nature irlandaise n'a pas une plus grande part de responsabilité dans les troubles d'Irlande que le mauvais gouvernement des Anglais. »

Londres, 15.—L'ambassadeur américain Shenck a assisté hier soir au banquet annuel des Marchands-Tailleurs de Londres, et a répondu au toast porté en l'honneur des États-Unis.

Dans le cours de ses remarques, Shenck dit que le traité de Washington avait été beaucoup critiqué en Angleterre et aux États-Unis, mais les deux pays, dit-il, ont été contents de l'accepter comme une heureuse solution de ce qui semblait une difficulté éternelle. Il fit ensuite allusion à la manière courtoise avec laquelle il a été accueilli par toutes les classes de la société anglaise, et exprima le vœu que les sentiments d'entente et d'amitié qui animaient les deux pays dureraient toujours. Il termina en déclarant qu'une alliance entre l'Angleterre et les États-Unis était inévitable.

## ESPAGNE.

Madrid, 14 juillet.—Hier soir, les Cortès ont adopté la clause du budget relative au traité avec la Banque de Paris pour l'émission d'un emprunt. Le traité étant annulé, la Banque sera indemniée.

## NOUVELLES GÉNÉRALES.

Plusieurs députés de la Gauche se sont plaints de la continuation des arrestations, de l'état de siège de Paris et de ce que le siège de la capitale n'était pas transféré à Paris.

Le Président a répondu : Les personnes arrêtées sont accusées de crimes ; l'état de siège de Paris cessera dans peu de temps, et la capitale sera transférée à Paris après l'ajournement de l'Assemblée, au mois d'octobre.

♦♦

Les chefs légitimistes déclarent que leur parti reste intact malgré les manifestes du Comte de Chambord. Quelques membres de ce parti tentent de donner cours à une circulaire déclarant leur adhésion aux principes du comité, sous tous les rapports ; mais les signataires sont rares.

♦♦

On a constaté positivement qu'une seule personne a été tuée par l'explosion de la fabrique de projectiles de Vincennes.

♦♦

Le gouvernement autrichien a formellement ratifié le traité de naturalisation américain.

♦♦

Le général d'Aurelles de Palladines a été nommé commandant de la 14<sup>ème</sup> division militaire de France.

♦♦

L'Archevêque Guibert, de Tours, a été désigné pour remplacer feu Mgr. Darboy à l'Archevêché de Paris.

## UN AUTRE PRÉTENDANT.

Un individu publie une lettre dans laquelle il se proclame fils de Louis XVII et réclame le trône de France. Le comte de Chambord et les princes d'Orléans sont priés de s'éclipser.

Il y a déjà eu une dizaine de Louis XVII, maintenant c'est le tour des enfants de ce malheureux enfant.

## FAITS DIVERS.

Dimanche dernier, un orage épouvantable a passé dans presque toutes les paroisses de ce comté, et la foudre est tombée en divers endroits.

A St. Ambroise de Kildare, aussitôt après le sermon, le tonnerre est tombé sur l'une des colonnes sur lesquelles est appuyé le clocher, qu'il a fendu presque jusqu'en bas, et a brisé la boisure dont une partie a été lancée par morceaux, dans la nef. La porte de l'Église a été aussi grandement endommagée. Le feu prit entre les deux voûtes, mais il fut immédiatement éteint.

L'Église était alors remplie de monde. On peut se figurer la frayeur dont furent frappés tous les assistants. Ce n'était que plaintes et gémissements. Pas moins de 20 personnes ont été frappées par l'électricité ; mais aucune n'a reçu de blessures graves.

Plusieurs parasols ont été brûlés. Un M. Pierre Pellerin, placé vis-à-vis le banc d'œuvre, a eu sa montre noircie par la foudre ; mais il ne reçut aucun mal. Un nommé J.-Bte. Chalut eut tout le visage et un côté du corps brûlés assez sérieusement.

Tous ceux qui ont été témoins de cet accident, s'accordent à dire que c'est par une providence visible que personne n'a été tué ou gravement blessé, soit par la foudre soit par les éclats de la boisure dont la moindre partie eut pu frapper à mort.

Durant ce même orage, la grange et l'écurie d'un nommé Louis Sicard ont été incendiées par la foudre.—*Gazette de Joliette*.

FOLIE ET SUICIDE.—Le 15 mai dernier, arrivait à Québec à bord du *Prussian* un individu âgé de 60 ans du nom de Jacques Boutard. Il était seul, et pendant la traversée il avait donné plusieurs signes d'aliénation mentale. Ce que voyant, le médecin du bord le fit admettre à l'Hôpital de Marine sur un certificat attestant que l'individu n'avait pas complètement sa raison à lui.

Admis dans l'Hôpital, il demeura trois jours sans manger ; au bout des trois jours cependant, il commença à prendre un peu de nourriture, puis accepta tout ce qu'on lui donna à manger. Tout alla bien jusqu'à hier.

Le 6 courant, vers huit heures, il commença à donner des signes plus évidents de folie. Il fit plusieurs gesticulations montrant bien qu'il avait des idées de suicide. Le Dr. Catellier plaça auprès de lui un gardien spécial chargé de le surveiller pas à pas.

Le gardien s'acquitta consciencieusement de sa charge ; mais au moment où rien ne pouvait lui faire prévoir pareille détermination, le malade prit sa course vers une fenêtre et d'un élan la traversa. Prompt comme l'éclair, le gardien avait pris sa course derrière lui et au moment où le malheureux arrivait dans le vide, le saisissant par un bras et le maintenant pendant quelques instants.

Irrité de se voir arrêté brusquement dans son élan, l'aliéné, doué d'une vigueur de poignet plus qu'ordinaire, asséna au gardien un coup de poing au milieu du front et lui faisait lâcher prise. Le gardien resta avec une manche de chemise seulement dans la main, et le malheureux tombant d'une hauteur de 35 pieds, vint se fracasser le crâne sur les dalles de pierre en bas. Il n'a pas vécu une minute.

LA JUSTICE ANGLAISE.—Les journaux anglais s'occupent en ce moment d'une affaire qui fait une pénible sensation.

Un jeune garçon de 19 ans, nommé Claude Scott Woodley, a été condamné, le 7 juin, à la peine de mort, du chef d'assassinat commis sur la personne de Samuel Lee, le 13 août dernier. Il a dû être pendu lundi dernier.

Est-il coupable ou innocent ? Telle est la question qui occupe nos confrères de Londres.

Aucun témoin n'a été entendu contre lui, mais il a fait l'aveu du crime, avec rétracté postérieurement. Des efforts énergiques sont faits pour obtenir la grâce du condamné, dont les aveux sont considérés comme faux et comme faits sous l'influence du délire, dit le *Daily Telegraph*.

Il a été constaté que le marteau, instrument du crime, a été manié par un bras vigoureux. Or, Claude Scott Woodley est un enfant. Il n'a que cinq pieds, ne pèse que sept pierres et demie et n'a guère de force physique. La victime était un homme fort, musculeux, pesant onze à douze pierres.

Une immense quantité de sang a été perdu par Léo et s'est répandue tout autour de lui ; or, le condamné était chez lui trente-cinq minutes après que Lee avait été vu vivant, et il ne portait pas la moindre trace de sang.

La victime a été vue vivante à une heure 25 minutes et à deux heures 2 minutes, le condamné était à son domicile, à la distance de près de deux lieues de la scène du meurtre. Il aurait donc dû, en 35 minutes, parcourir près de deux lieues, entrer chez Lee, se disputer avec lui, lui donner neuf à dix coups mortels, dévaliser le cadavre, cacher l'arme, laver ses vêtements et refaire deux lieues pour retourner chez lui.

Est-il humainement possible qu'un homme puisse faire tout cela en 35 minutes ?

On invoque contre Woodley le peu d'argent qu'il a dépensé. Mais il avait reçu 16s. de salaire, son père lui a prêté 10s. et il avait retiré de l'argent de la caisse d'épargne, il ne faisait pas de dépenses, ses habitudes étaient tranquilles et réglées. Il avait donc de quoi dépenser 15s. pour entrer à Sydenham et en conserver autant en poche.

Enfin, un mois avant le meurtre, il a eu une querelle avec son père, et il a été renvoyé de la plainte. On lui a reconnu un esprit obtus, et il a été refusé à l'armée comme trop petit, et deux jours et deux nuits avant de s'être allé accuser, il a parcouru les rues de Londres.

Ses amis soutiennent qu'il a eu l'esprit halluciné par la lecture des enquêtes faites sur la mort de Lee et que les circonstances prérappelées prouvent qu'il a été tout à fait étranger au crime.

Son père était sujet à des crises épileptiques, sa mère était hypocondriaque, il a une sœur idiote, une autre qui a des attaques nerveuses ; un de ses frères est mort de l'hydrocéphale, et Woody a été traité lui-même, il y a dix ans, d'une maladie du cerveau. Dequies sa jeunesse, les voisins ne l'ont nommé que "l'Idiot."

Tel est l'homme qui est à la fois le condamné et le seul témoin à charge contre lui-même.

## DÉCÈS.

A Ottawa, le 6 courant, Dame Marie Esther Grenier, veuve de feu Ls. René Bauset, âgée de 79 ans et 2 mois.

A St. Sauveur de Québec, le 13 juillet, à la résidence de Hubt. Paré, Eer., son fils F. X. Paré, commis-marchand, à l'âge de 35 ans.



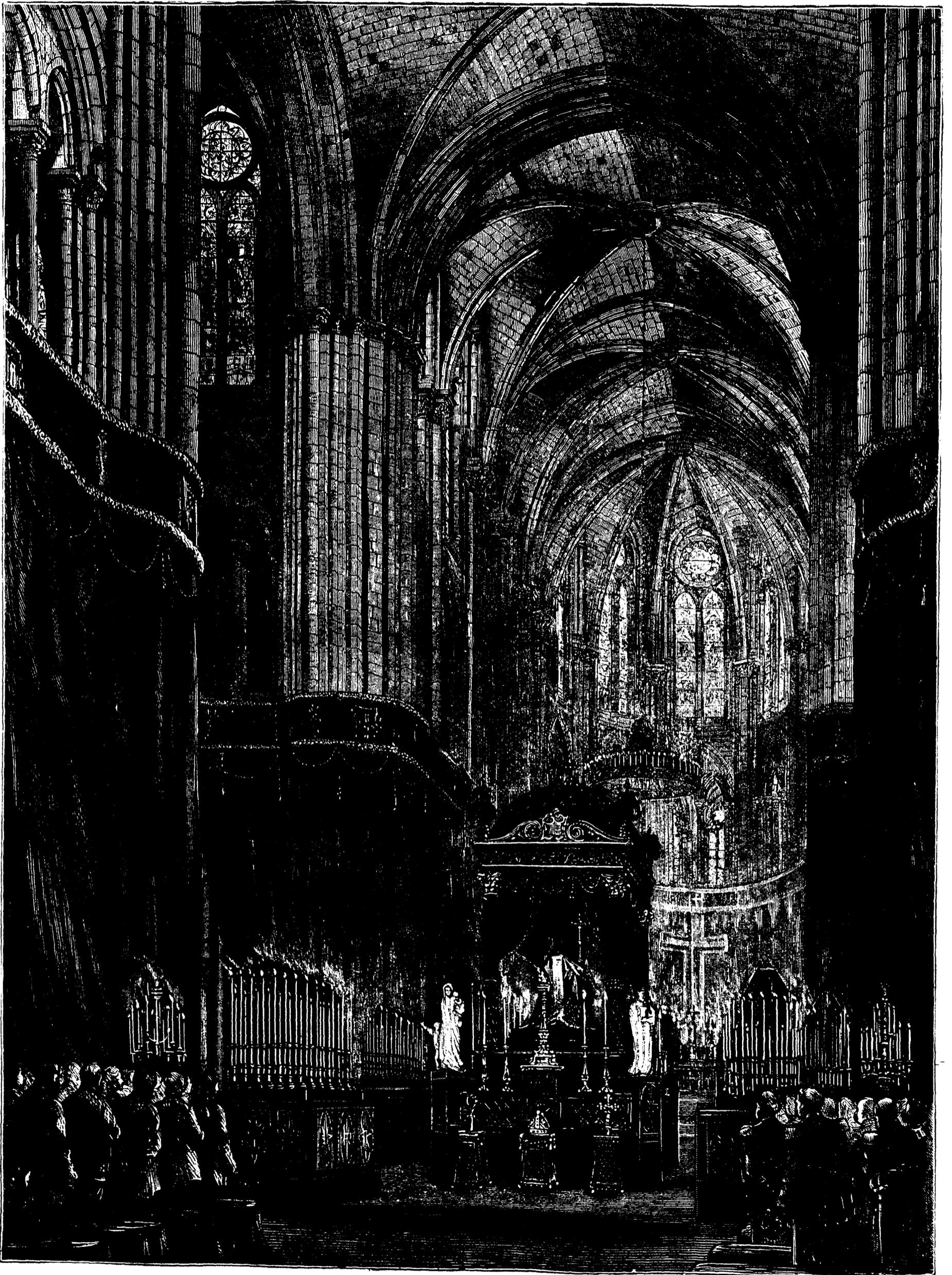
LE MARÉCHAL MACMAHON, GÉNÉRAL-EN-CHEF DE L'ARMÉE FRANÇAISE.



LES ARRESTATIONS A PARIS.—INTERROGATOIRE DE ROSSEL, EN-PRESIDENT DE LA COUR MARTIALE DE LA COMMUNE.



LES VAINQUEURS COURONNES.



FUNÉRAILLES DE L'ARCHEVÊQUE DE PARIS DANS LA CATHÉDRALE DE NOTRE-DAME.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 20 JUILLET, 1871.

AVIS.

Nous devons dire, pour éviter tout malentendu, que l'auteur de notre causerie de Marieville n'est pas M. J. O. Joseph, avocat, de Montréal.

LA NOUVELLE CHAMBRE.

Chacun fait des hypothèses sur la composition de la nouvelle Chambre, et tous les jours on lit dans les journaux de longues listes où les députés sont divisés en trois catégories : ministériels, oppositionnistes et indépendants. Inutile de dire que cette classification varie suivant les sympathies d'un chacun.

Nous en avons fait une, et nous l'offrons au public ; nous croyons qu'elle vaut bien les autres. Nous divisons, nous aussi, les membres de la chambre locale en trois catégories : 1o les ministériels, ceux qui supporteront le gouvernement et voteront avec lui chaque fois qu'il sera en danger ; 2o les membres de l'opposition régulière, qui chercheront l'occasion de renverser le gouvernement ; 3o les indépendants, ou ceux qui, n'ayant pas encore de parti pris, voteront suivant les circonstances, ou la discussion, et qui, sans avoir d'antipathie contre le gouvernement, n'auront pas d'objection cependant à le renverser.

Partant de cette classification, on peut présumer que le gouvernement aura généralement les indépendants de son côté ; mais aussi les chefs de l'opposition, s'ils sont habiles, pourront sur certaines questions mettre le gouvernement en danger sans le renverser cependant.

Les conjectures sont difficiles, car avec une pareille chambre, les coups de main, les revirements soudains sont possibles ; c'est, en un mot, une chambre ouverte à la conviction, mais dont la majorité soutiendra le gouvernement à moins de circonstances exceptionnelles ou de fautes très-graves de la part du ministère ; car la grande majorité est conservatrice, si elle n'est pas ministérielle. L'opposition libérale ne peut venir et surtout rester au pouvoir : ce qui peut arriver de pire au gouvernement est un replâtrage qui lui donnerait plus de force et satisferait les indépendants.

Mais des élections locales, il ressort un fait, c'est que l'opinion publique est en travail, que les partis sont en voie de se transformer et de se réorganiser sur d'autres bases. Les questions importantes qui ne peuvent manquer de surgir bientôt les fixeront sans doute définitivement.

L. O. DAVID.

M. MACAULAY.

La fin tragique de M. Macaulay a provoqué des regrets universels. M. Macaulay s'était fait une belle réputation par son intelligence vive, son caractère aimable, son instruction et ses talents d'orateur et de littérateur. Mais nous croyons qu'il ne faut pas trop préjuger l'opinion publique contre Tranchemontagne, le prétendu meurtrier ; la douleur ne doit pas rendre injuste. Les circonstances semblent indiquer des circonstances qui pourraient atténuer sa faute. Voici comment le *Courrier d'Ottawa* raconte ce lamentable événement :

M. Macaulay était dans le comté d'Ottawa depuis près de huit jours, cabalant activement en faveur de M. Eddy. Hier après-midi, il se trouvait à Montebello, à l'hôtel de M. Major, partisan de M. Eddy. Pousse sans doute par le désir bien naturel de connaître la force relative des partis, il se rendit chez M. Tranchemontagne, aubergiste, où se trouvait réuni grand nombre des partisans de M. Leduc. Ces derniers, à l'arrivée de M. Macaulay, commencèrent à le taquiner au sujet de sa présence au milieu d'eux, lui disant que sans doute il venait voir si les gens buvaient au compte de Leduc, afin de les incriminer plus tard, etc. Ce que voyant, M. Macaulay offrit de les traiter à la ronde, offre qu'ils acceptèrent de suite.

Quand survint la question de paiement, M. Macaulay leur dit que n'ayant pas d'argent il allait aller chez M. Major en chercher. C'est ce qu'il fit, mais, à son retour, l'aubergiste aurait, paraît-il, refusé de prendre l'argent, disant que c'était un tour qu'on voulait leur jouer pour les perdre plus tard. M. Macaulay se serait alors récrié assez vivement contre cette conduite, puis des menaces lui auraient été faites. Enfin, M. Macaulay, se tenant dans la porte au moment où la bagarre commençait, aurait reçu un coup de poing sous le menton qui le renversa violemment sur le sol, où sa tête rencontra un caillou aigu qui lui fit une grave confusion. Emporté sans connaissance chez M. Major, ce dernier, craignant pour la vie de M. Macaulay, envoya immédiatement chercher M. le Dr. Loupret. Vers minuit, M. Macaulay reprit connaissance et le médecin commença à avoir quelque espoir. Au départ de la "Fairy" il vivait encore.

EMEUTE À NEW-YORK.

Le 12 de juillet est, on le sait, le jour des Orangistes, leur fête nationale et religieuse. Mais si les souvenirs que rappelle ce jour sont agréables aux Orangistes, ils ne le sont pas pour les Irlandais catholiques. Il y a déjà plus d'un siècle que le gouvernement anglais attisait le feu de la discorde dans l'Irlande et cherchait dans le fanatisme des Irlandais protestants un moyen de répression contre les Irlandais catholiques, en créant

l'association des Orangistes dévoués au trône et à la religion d'Angleterre. On connaît l'histoire des luttes qui ont ensanglanté la malheureuse Irlande et les tristes résultats de la division du peuple irlandais en deux camps armés.

Les Orangistes finirent par triompher à la célèbre bataille de la Boyne, et depuis cette époque ils se croient obligés de célébrer ce mémorable événement. Mais dans l'ancien comme dans le nouveau monde, ce triste jour est une occasion de troubles, d'excitation et de rixes sanglantes. Les Irlandais ne peuvent supporter la vue du triomphe et de la joie de leurs compatriotes protestants, le spectacle de leurs bannières et des emblèmes de leur fanatisme. L'année dernière, on s'en souvient, les Orangistes furent attaqués et dispersés. Mais les Orangistes étaient préparés à célébrer leur fête depuis longtemps et à se défendre, s'ils étaient attaqués, et les Irlandais, eux, s'étaient préparés à disperser la procession.

Les autorités de la ville de New-York, prévenues, avaient d'abord prohibé la procession des Orangistes ; mais le gouverneur de l'État était intervenu et avait annulé cette défense. Le 12 au matin, les Orangistes avaient pour les protéger plusieurs régiments et 1000 à 1200 hommes de police bien armés. Mais les Irlandais avaient résolu d'empêcher la procession, rien ne pouvait les arrêter. Malgré le nombre des troupes et des Orangistes, ils se jetèrent sur eux plusieurs fois et cherchèrent à briser la procession. Les rencontres furent sanglantes ; on a passé tout l'après-midi et la soirée du 12 à se battre dans différentes directions. Les troupes firent plusieurs décharges sur la foule qui encombrait les rues ; un grand nombre d'émeutiers et plusieurs curieux, des dames même, furent atteints.

Voici en deux mots le résultat : 50 tués, 203 blessés et deux à trois cents prisonniers.

INCIDENTS DE L'ÉMEUTE.

Voici la version exacte de la mort d'une femme et d'une petite fille, supposées être Mme York et son enfant, tel que donnée par un témoin oculaire :

"Je regardais la procession et la foule, parmi lesquelles il y avait une grande agitation, lorsque j'y aperçus une femme agitant son mouchoir en signe de sympathie pour les Orangistes. Je fis la réflexion qu'elle était très-imprudente ou douée de plus de courage que les femmes en général. En ce moment, un ruffian s'approchant vivement d'elle, lui appliqua la bouche de son pistolet à l'oreille et fit feu. Sa victime tomba. Le meurtrier se dirigea ensuite vers la petite fille et lui envoya également une balle.

Un jeune enfant de Newark, juché sur le sommet d'un omnibus, ayant agité son mouchoir couleur orange, a été tué d'un coup de pistolet."

Le capitaine Spencer, du 9<sup>ème</sup> régiment, fut tué par ses propres hommes, dont il s'était écarté un instant.

Le colonel Fisk reçut deux blessures en chargeant les émeutiers.

L. O. D.

M. LE GRAND-VICAIRE PROULX.

Nous espérons que quelqu'un nous enverrait le portrait et la biographie de ce prêtre distingué. M. Proulx, comme on le sait, a brillé au premier rang dans le clergé par ses écrits, ses sermons et son enseignement. C'est lui qui écrivait, en 1849, contre le parti libéral des articles qui firent sensation.

Dans son numéro du 7 courant, le *Courrier du Canada* fait la biographie suivante de ce grand serviteur de Dieu :

M. le grand-vicaire Louis Proulx est né à la Baie du Febyre, le 10 avril 1804. Ses études classiques terminées, il entra dans l'état ecclésiastique et fut ordonné prêtre, à Boucherville, le 28 septembre 1828. En cette même année, il fut nommé professeur au collège Saint-Hyacinthe. En 1830, il devenait directeur du collège Saint-Anne ; en 1834, curé de Saint-Pierre-les-Becquets et de Saint-Jean-Deschaillons ; en 1835, curé de Saint-Antoine-de-Tilly. En 1847, il était appelé à l'archevêché de Québec. En 1850, il était nommé curé de Québec et membre du conseil de l'archevêché. Enfin, en 1861, il allait curé dans cette paroisse de Sainte-Marie de la Beauce qui devait être sa dernière étape et qui aura la bonne fortune de posséder ses restes après le bonheur de l'avoir eu pendant vingt ans pour guide spirituel.

Le regretté défunt était grand-vicaire depuis 1857.

LE BRIGANDAGE À MONTRÉAL.

Depuis plus d'un mois les habitants de Montréal sont sur le qui-vive. Depuis l'attentat de l'avenue McGill, on entend parler tous les jours de vols et de bris de maisons. Un jour, pendant que la famille dine au rez-de-chaussée, ont entre furtivement dans la maison, on vide les commodes et les armoires. Un autre jour, on s'introduit par un soupirail dans une maison qu'on croit inhabitée ; mais l'éveil est donné et les voleurs se sauvent avant d'avoir pu achever leur besogne. A LaChine, plusieurs vols ont été commis de cette manière. Et cependant la police, malgré son activité, ne peut mettre la main sur quel qu'un de la bande ; car évidemment il existe une organisation de voleurs et de brigands en ce moment à Montréal.

Le *Pays* du 12 annonçait cependant, que la police croyait avoir mis la main sur cette organisation. Voici ce qu'il dit :

Nous annonçons hier que nos détectives étaient partis en expédition pour les îles Boucherville ; nous pouvons donner aujourd'hui le résultat de leurs démarches et les motifs qui les avaient poussés à se diriger de ce côté.

Marie Corbeille est une jeune fille de dix-huit ans qui appartient à une honnête famille d'ouvriers. De bonne heure elle a fait preuve des plus mauvais instincts, et aujourd'hui elle se roule sans pudeur dans la fange du vice. Vingt fois ses parents ont essayé de la retirer de la honte, mais toujours leurs efforts sont restés sans résultat. L'autre jour, cependant, ils voulurent

faire une nouvelle tentative ; inquiets de leur fille qu'ils n'avaient pas vue depuis longtemps, ils allèrent s'adresser à la police et lui donnèrent sans s'en douter de précieux renseignements.

C'est par ces braves gens que nos détectives apprirent que la jeune Marie Corbeille avait une tante qui demeurait près de la prison, et chez qui, bien souvent, elle se réfugiait en compagnie de mauvais sujets et de femmes perdues. La police alla faire une visite domiciliaire chez la femme en question et parvint à apprendre qu'elle recelait le produit des vols d'un grand nombre de mauvais sujets et leur fournissait même quelquefois un canot pour aller se cacher quelque temps dans les îles qui se trouvent dans les environs de la ville.

Ces renseignements corroborèrent très-bien avec un autre fourni à la police dans la matinée, assurant que des individus à mine suspecte s'étaient retirés depuis plusieurs jours sur les îles de Boucherville ; c'est pour cela que nos détectives se mirent en campagne sans perdre une minute.

Ils fouillèrent les îles de Boucherville sans aucun résultat, et ils abandonnaient déjà toute espérance de succès, lorsqu'on leur apprit que les gens qu'ils cherchaient avaient repris le chemin de Montréal. Les détectives firent donc force de rames, arrivèrent promptement à la ville, et exercèrent sur le port une scrupuleuse surveillance. Il n'y avait pas une demi-heure qu'ils étaient en faction, lorsqu'ils virent arriver la chaloupe qui contenait les quatre prisonniers qui ont comparu ce matin à la Cour du Recorder.

Octave Cochu, tailleur de pierre, âgé de dix-neuf ans ; Louis Goulet, ouvrier dans une manufacture de tabac ; Marie Corbeille et Ellen Smith, toutes les deux prostituées, s'étaient réfugiés il y a quelques jours sur les îles Boucherville, pour échapper sans doute aux recherches de la police, et avaient passé leur temps en orgies ; les provisions épuisées, ils revenaient à la ville pour faire sans doute quelque nouveau coup.

Ils ont comparu tous les quatre à la Cour du Recorder, et ont été simplement envoyés en prison pour vagabondage. On arrivera avec le temps à réunir contre eux des charges d'un autre genre, car ils sont soupçonnés, sinon d'avoir commis l'attentat de l'avenue McGill, du moins de s'être introduits avec effraction dans plusieurs maisons.

Voici le jugement que M. Fabre, rédacteur en chef de l'*Événement*, dans un de ses articles intitulés "vainqueurs et vaincus," porte sur M. Gaudet, ex-membre de Nicolet pour la chambre locale :

"M. Gaudet a été victime du Double Mandat. Pour avoir voulu garder les deux sièges, il a été obligé d'abandonner celui peut-être qui lui convenait le mieux. M. Gaudet, à cause de son rare bon sens, de son esprit sérieux et pratique, de sa parole facile, était un des membres influents et utiles de la Chambre. Il y marquait, et en l'écoutant on s'attendait que des gens dont ce n'est pas le métier puissent si bien s'exprimer, tandis que d'autres dont c'est en propre la besogne ne parviennent que si péniblement à rendre ce qu'ils ont à dire. Il ne faut pas trop s'affliger si le peuple est par fois si peu sympathique aux candidats instruits, puisqu'il lui arrive aussi de se tourner contre ceux qui, sortis de ses rangs, l'honorent le plus."

ÉLECTIONS.

IBERVILLE.

Voici le résultat de la votation :

Molleur.....	973
DeBellefeuille.....	376
Majorité pour M. Molleur.....	597

RIMOUSKI.

Une dépêche de Rimouski annonce que M. Gosselin est élu et nous donne le tableau suivant :

Hudon.....	283
Garon.....	193
Bégin.....	127
Gosselin.....	939

Sa majorité sur M. Hudon est de 656 voix et de 336 sur les autres réunis.

BERTHIER.

Récapitulation des votes inscrits pour chaque candidat, dans chaque subdivision de la division électorale de Berthier, dans la province de Québec, savoir :

SUBDIVISIONS.	NOMS DES CANDIDATS.		TOTAUX.
	L. J. Moll.	L. Sylvestre.	
Ville de Berthier.....	80	65	145
Paroisse de Berthier.....	159	92	251
" Lanoraie.....	89	73	162
" Lavaltrie.....	84	57	141
" Ile du Pads.....	11	69	80
" St. Cuthbert.....	91	248	339
" St. Barthélemi.....	114	133	247
" St. Norbert.....	56	78	134
Paroisse de St. Gabriel de Brandon—Poll Hamelin.....	159	173	332
Paroisse de St. Gabriel de Brandon—Poll Jalbert.....	94	25	119
Totaux.....	937	1013	1950
Majorité pour le candidat Louis Sylvestre.....	76	937	

CHATEAUGUAY.

Etat final des polls :

	Laberge.	Carter.
Durham.....	219	58
Ste. Martine.....	116	133
St. Urbain.....	113	59
St. Jean Chrysostôme.....	184	116
St. Antoine Abbé.....	68	43
Ste. Philomène.....	104	40
Chateauguay.....	73	66
	877	515
Majorité pour le Dr. Laberge.....	362	

MEMBRES ÉLUS.

Table listing elected members by region, including Arthabaska, Argenteuil, Bagot, Beauce, Beauharnois, Bellechasse, Berthier, Bonaventure, Brome, Chambly, Champlain, Charlevoix, Châteauguay, Chicoutimi, Compton, Deux-Montagnes, Dorchester, Gaspé, Hochelaga, Huntingdon, Joliette, Kamouraska, Laval, Laprairie, L'Assomption, Lévis, L'Islet, Lotbinière, Maskinongé, Mégantic, Missisquoi, Montcalm, Montmagny, Montmorency, Montréal Ouest, Québec Est, Québec Comté, Richelieu, Richmond et Wolfe, Rimouski, Rouville, Soulanges, Shefford, Sherbrooke, St. Hyacinthe, St. Jean, St. Maurice, Stanstead, Temiscouata, Terrebonne, Trois-Rivières, Verchères, Vaudreuil, Yamaska.

ACCIDENT AU CAMP DE LAPRAIRIE.

La compagnie de Sorel s'exerçait au tir à la cible dans la matinée de lundi. Les volontaires qui en font partie et qui, comme tous les autres du reste, n'ont jamais connu la discipline, profitaient du temps où ils ne tiraient pas pour se pousser, rire, fumer et jouer entre eux. Les officiers, nous devons le dire, se seraient bien gardés de mettre un terme à ces jeux. L'infortuné Champagne, victime de ce terrible accident, causait avec ses camarades lorsque Gallaher, son ami intime, qui se mêlait aussi à la conversation, prit un fusil qui se trouvait à ses côtés et commença à faire jouer les batteries. Soudain, une détonation se fit entendre, un nuage de fumée enveloppa le groupe, et l'on vit bientôt après le pauvre Champagne, étendu sur le sol, baigné dans son sang. La balle était entrée par l'oreille gauche pour ressortir par la droite; une partie du crâne avait volé en éclats.

Cet accident a produit une pénible impression à Sorel où demeure la famille du jeune Champagne.

Un autre triste accident a jeté dans le chagrin une respectable famille des Trois-Rivières: c'est la mort du jeune Gervais, qui s'est noyé à Sorel.

NOUVELLES.

L'Opinion du Peuple est en arrière de son siècle. Dans sa feuille du 11 courant, ce journal annonce, avec un aplomb impayable, "Le prochain anniversaire de l'Installation du Pape Pie IX."

—La fameuse affaire québécoise, Sergeant-d'armes et Messenger, a été décidée avant-hier, par le Juge des Sessions, qui a condamné le sergent-d'armes Garneau à payer \$5 et les frais, pour avoir assailli M. Robitaille, messenger en chef du Parlement Provincial.

Un imprimeur du nom de Smith a été brûlé presque à mort à St. Jean. S'étant mis au lit après avoir mis sa lampe sur la fenêtre, il s'endormit; la lampe se renversa on ne sait comment et le feu prit au lit; lorsqu'on vint à son secours, il avait les bras, la poitrine et le dos tout rôtis. On désespéra de ses jours.

Mardi, 4 courant, le Dr. Ducharme, de Waterloo, P. Q., a tenu une enquête à Roxton-Pond, dans le township de Roxton, sur le corps d'un enfant de M. Hubert Rainault dit Blanchard. Cet enfant, âgé de dix ans, s'est noyé le 3 courant, dans l'étang du moulin à scie de M. Bachand, du même lieu, sous les circonstances suivantes: le jeune Rainault, avec un de ses petits frères âgé de sept à huit ans, et un enfant de M. Maillard, un peu plus vieux, s'amusaient à jouer sur des billots qui étaient sur l'étang du moulin. Le jeune Rainault se tenait debout sur un billot, et se faisait pousser et ramener avec une perche par Maillard, qui était sur le bord de l'étang. Après avoir fait un tour ou deux sur cette dangereuse embarcation, Rainault fit monter son petit frère sous sa main: celui-ci ne put conserver l'équilibre, et le billot, roulant dans les eaux, le précipita à l'eau.

Son frère aîné s'élança immédiatement après lui pour le sauver; il y avait alors sept ou huit pieds d'eau dans l'étang, et sans le jeune Maillard, ils se seraient infailliblement noyés tous deux; il voulut aussi sauver le plus vieux, mais il ne put réussir, et celui-ci disparut sous l'eau. Les deux autres enfants donnèrent aussitôt l'alarme, mais quand on le retira de l'eau, où il avait été environ une vingtaine de minutes, il était mort. Le verdict du juré a été: "noyé accidentellement."

SIX PIEDS NEUF POUCES.—Le camp de Lévis renfermait le plus grand soldat de toute la Puissance. Il se nomme Maugé, et a six pieds et neuf pouces et demi de hauteur. On le dit de sang mêlé. Il a été parait-il, remarqué par le lieutenant-col. Robertson Ross, qui a ordonné de lui donner double ration. Mais Maugé a refusé et a demandé qu'on accordât ce qu'on lui destinait à un tout petit homme qui est son voisin et qui, d'après Maugé, mange deux fois plus que lui.—Journal de Québec.

ANTIQUITÉ.—Dans la journée du 12, des ouvriers occupés à creuser une excavation en face du magasin de MM. Frothingham et Workman, rue St. Paul, près du bureau des douanes, ont trouvé dans les fondations d'une ancienne construction un médaillon de cuivre d'environ six pouces de diamètre, portant sur un de ses côtés l'inscription suivante: 1721, Godefroy Guillaume. L'autre côté devait porter sans doute la même inscription, mais les caractères étaient effacés par le temps.

Les antiquaires de Montréal assurent que sur cet emplacement s'élevait autrefois la maison des gouverneurs français.—Pays.

Nous lisons dans l'Événement: On s'occupe déjà de trouver un Orateur pour la nouvelle Chambre. Le premier ministre favoriserait, dit-on, la réélection de M. Blanchet; les influences fédérales inclineraient du côté de M. Bellerose; le groupe des indépendants porterait M. Chapleau; il est question aussi de M. Fortin. Quant à l'Opposition, son intention serait de prier M. Joly de se laisser porter candidat.

On parle de M. Provencher ou de M. Daily comme commissaire pour le recensement à Manitoba.

La Fabrique a eu la bonne inspiration d'installer sur le balcon de la tour ouest de Notre-Dame un excellent télescope qui permet aux visiteurs de voir et admirer à la plus grande distance. C'est à l'aide de cet instrument surtout qu'on peut se rendre compte des beautés et de la richesse qu'offre Montréal ainsi que des tableaux pittoresques que présentent ses environs. Nous félicitons cordialement la Fabrique de cette innovation.

POUR EMPÊCHER LE GOUT DU BOIS DE SE COMMUNIQUER.—Une petite neuve, une berrate, un seau ou tout autre vase en bois neuf, communément ordinairement un goût désagréable à tout ce qu'ils contiennent. Un moyen de prévenir ce grand inconvénient, c'est d'échauffer d'abord le vase avec de l'eau bouillante, on y laisse refroidir cette eau; puis on fait fondre de la perlasse ou du soda dans de l'eau tiède en y ajoutant un peu de chaux, et on lave avec cette solution le dedans de son vaisseau. Après quoi on l'échange de nouveau et on rince avec l'eau froide. Par cette opération, la matière résineuse du bois se combine avec les alcalis et forme un composé qui n'est soluble que dans l'alcool. On trouve du soda et de la perlasse chez tous les marchands.

CARCAJOU.—On lit dans le Métis:

La semaine dernière, Carcajou, voleur célèbre parmi les tribus saineuses, est venu rendre visite aux Ontariens établis ou campés à la rivière aux îlets de bois, qui l'on bien reçu. Comme la beauté de leur chevaux attirait assez visiblement son attention, ses hôtes l'avertirent que si jamais il s'avisait de vouloir les enlever, qu'il goûterait aux prunes de leurs carabines. Cette menace était imprudente au dernier point pour qui connaît les sauvages.

La nuit suivante plusieurs émigrés couchèrent dans un wagon après avoir attaché aux roues de la voiture une paire de chevaux superbes. Quelle ne fut pas leur surprise le matin, en s'éveillant de voir les chevaux partis! Les liens avaient été coupés, et Carcajou était décampé avec les deux magnifiques bêtes.

Ils n'aperçurent au loin dans la prairie que la petite fumée bleue du campement de leur fier et audacieux ennemi.

PRIX DU MARCHÉ DE MONTREAL.

Table of market prices for Montreal, dated July 14, 1871. It lists prices for various commodities including flour (Farine), oil (Huile), butter (Beurre), and grain (Blé, Orge, etc.).

VARIÉTÉS.

Un jour, on jouait aux Variétés un vaudeville intitulé: le Vaudeville sans A. L'auteur avait fait ce pauvre tour de force de n'admettre aucun a dans sa pièce.

La toile se lève, Brunet est en scène; un personnage entre, et Brunet s'écrie:

—Ah! te voilà, Frontin! Toute la salle part d'un éclat de rire, mais un de ces rires inextinguibles, homériques, qui redoublent quand on veut les réprimer.

Ce pauvre Brunet s'était trompé; il devait dire: —Eh! te voici, Frontin! Il fallut baisser le rideau, et sans doute ce ne fut pas sans dommage.

—Un chambellan de Napoléon 1er avait composé un *Callimède* que des influences de cour imposèrent au Théâtre Français. Un soir que l'Empereur semblait s'ennuyer aux Tuileries, le chambellan insinua à Joséphine qu'on joue à deux pas de là une pièce d'un grand mérite littéraire. Joséphine, toujours excellente, et qui devinait l'intérêt que le comte prenait à l'œuvre, proposa à l'Empereur d'aller l'entendre à l'improviste; on part; le chambellan était radieux, il se voyait déjà de l'Académie! Après le second acte, l'Empereur qui ne soupçonnait rien, et accablé d'un croissant ennui, se lève et entraîne Joséphine consternée. En traversant le petit salon qui forme antichambre, il voit un huissier profondément endormi dans un fauteuil.

—Le malheureux! s'écria Napoléon en montrant l'huissier au chambellan,—il aura écouté aux portes!

Une jeune dame, qui ne demeure pas à cent lieues de St. Jean, venait de perdre son mari après un an de mariage. Aussitôt après qu'on lui eût appris quelle était veuve, elle s'écria: "Ce cher Alexandre, il m'a bien recommandé de me remarier. "C'est touchant, n'est-ce pas?"

—Sous le règne de Henri III, un pauvre diable de poète—une espèce de Pierre Gringoire—graisait son pain sec de la fumée d'une gargotte en plein vent.

Le gargotier, qui le guignait de l'œil, se propose de rire. Lors le saisisant par son pourpoint et le secouant rudement: —Or ça, mon petit ribaud, cria-t-il d'une grosse voix, paye moi ma fumée!

—Mais... —Pas de mais! Tu en as fait une beurrée à ton pain; il faut que tu me la payes!... d'ailleurs, sans plus de discours, appelons cet homme ci qui passe.

Cet homme était Chicot, le fou de Henri III. Accepté de part et d'autre pour arbitre, Chicot, le cas entendu, déclare que Pierre Gringoire a tort. Force étant au malheureux de s'exécuter, il tire pitoyablement de son haut-de-chausses un sol qu'il remet au fou,—non pas un sol parisien, mais tourangeau, tout le fondement de son repas du lendemain.

Le gargotier riant sous cap, tendait déjà la main. Mais Chicot, plaçant le sol en équilibre sur le bout de son doigt, du heurt d'un couteau le fit sonner aux oreilles du gargotier, puis le remit gravement à Gringoire.

—Qu'est cela, Chicot! dit le cuisinier qui ne riait plus. —Payement! répondit le fou. En son d'argent se paye fumée de cuisine!

Un des courtisans de Philippe de Macédoine le priant de ne point faire juger une cause où il y allait de l'intérêt de son ami: "J'aime mieux que ton ami perde son procès que moi ma réputation."

AGENTS DE "L'OPINION PUBLIQUE."

Table listing agents of 'L'Opinion Publique' across various regions, including MM. Lépine et Darveau, Dumontier, Roberge, etc., and their respective locations like Québec, Lévis, New-Liverpool, etc.

ENREGISTRÉ en conformité de l'Acte pour protéger les droits d'auteurs, de 1868.

L'INTENDANT BIGOT.

PAR JOSEPH MARMETTE.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE I.—Suite.

—Arrêtez! nous sommes des amis! leur cria-t-on en bon français. —On la connaît, celle-là, repartit Lavigueur en s'adossant à un gros arbre, pour n'être point pris par derrière. —Mais bonjour! ce sont des nôtres, dit une autre voix. —Au fait, ça en a bien tout l'air, grommela le canadien, qui néanmoins resta sur la défensive. Qui êtes-vous donc? —Des gens de l'Ange-Gardien, et avec nous quelques hurons de Lorette. Vous autres? —Des éclaireurs du camp de Beauport. Après s'être reconnu de part et d'autre, on échangea de rudes poignées de main. —Quelles nouvelles du camp français? demanda le chef des guérillas à Beaulac. —Excellentes. Les troupes, comme les milices, brûlent d'en venir aux mains avec un ennemi qui hésite trop longtemps à leur gré. Par ici? —Oh! ma foi, mon officier, la vie est pas mal dure de ce côté-ci de la rivière. Les femmes et les enfants se tiennent cachés dans les bois. Outre que les provisions sont rares, il leur faut coucher à la belle étoile, beau temps ou mauvais temps. Quant à nous, nous rôdons d'un bord et de l'autre, tuant un anglais par-ci, par-là, et arrachant aux ennemis quelques-uns de nos bestiaux, que nous poussons du côté des montagnes pour la nourriture des enfants et des femmes. —Les villages de l'Ange-Gardien et du Château n'ont pas encore été incendiés par les anglais? —Non, parce qu'ils veulent sans doute s'y mettre à couvert; mais ça viendra bientôt. Vous savez qu'ils ont déjà commencé leurs feux de joie sur la côte du sud? —Oui, reprit distraitemment Beaulac. Mais la nuit est pas mal avancée, et il nous faut vous quitter si nous ne voulons pas être surpris par le jour avant la fin de notre reconnaissance. —Vous allez jeter un coup-d'œil au camp des anglais, n'est-ce pas? Eh bien! si vous voulez nous ferons tout ensemble? —Je n'ai pas d'objection. Seulement, je crains que notre trop grand nombre n'attire plus aisément l'attention de l'ennemi. —Ne craignez rien, mon officier. Nous ne marcherons tous ensemble que durant un certain temps. Aux environs du camp, nous nous séparerons par groupes de deux ou trois selon notre habitude; de la sorte, si quelqu'un de nous est surpris, les autres, avertis par le vacarme ont le temps de s'enfuir. —En effet, dit Raoul, ce n'est pas mal imaginé. Allons! Ils longèrent, dans l'espace d'un demi-mille la lisière du bois parallèlement au camp des anglais. Arrivés à moitié chemin entre la chute et le village de l'Ange-Gardien, dont la flèche aigue du clocher semblait, vu la distance et l'obscurité, piquée dans le ciel noir, ils descendirent une éminence en marchant droit à un groupe de deux ou trois habitations. —C'est là qu'est le quartier général de Wolfe, dit le capitaine des francs-tireurs à Beaulac. —Je sais. Mais pouvez-vous me dire si c'est ici qu'ont été conduits les prisonniers qu'ils nous ont faits? —Il paraît, en effet, qu'ils en ont amenés quelques-uns avec eux. —Sauriez-vous où ils sont gardés? demanda Raoul avec une pulsation plus précipitée du cœur. —Non, monsieur. Il pouvait être une heure et demie. A part les sentinelles, dont les cris, se succédant sans interruption, annonçaient qu'on y faisait vigile, le camp anglais était enveloppé dans le silence du sommeil, comme un bon bourgeois qui dort, ses draps douillettement tirés jusqu'au menton, tandis que son chien, grondant au moindre bruit, veille sur le seuil de la maison. Nos canadiens s'arrêtèrent à une portée de fusil du camp. —De quel côté allez-vous? demanda le chef des guérillas à Raoul, après lui avoir donné à voix basse certains renseignements qu'il importait à Beaulac de savoir sur les forces et la position du camp de Wolfe, afin d'en rendre compte à M. de Montcalm. —Je vais tâcher de me glisser jusqu'à la demeure du général, répondit Beaulac, qui venait de penser que Wolfe devait avoir ses prisonniers sous la main pour les interroger au besoin. —C'est l'endroit le mieux gardé. Prenez garde de vous fourrer dans la gueule du loup! Tenez, laissez-moi aller avec vous pour vous montrer le chemin et vous faire éviter les endroits dangereux. Ce n'est pas la première fois, comme vous, que je rôde au beau milieu du camp ennemi. D'ailleurs, mes hommes n'ont pas besoin de moi pour ce qu'ils ont à faire, et nous savons où nous rejoindre en cas d'alerte.

Raoul comprit que cet homme le prenait probablement pour un traître ou un déserteur venu dans le dessein de s'aboucher avec Wolfe ou de passer à l'ennemi; mais il réfléchit en même temps qu'il valait mieux feindre ne pas s'en apercevoir et se laisser suivre par un individu capable de lui casser la tête au moindre mouvement suspect. —J'accepte votre offre avec plaisir, répondit Raoul. Mais dépêchons-nous; le jour va bientôt poindre. —Est-il embêtant, cet animal-là! grommela Lavigueur, tandis que le chef des francs-tireurs donnait des instructions à ses gens. Beaulac vit s'agenouiller les maraudeurs qui disparurent bientôt sans bruit dans toutes les directions. —Je suis à vos ordres, dit leur capitaine à Raoul. —Avançons. Courbés tous les trois sur le sol et se traînant sur les mains et les genoux, ils se coulèrent dans la direction du quartier général. Il leur fallait passer entre deux sentinelles qui marchaient lentement à cent pas l'une de l'autre, et se glisser entre des tentes disposées en cercle autour des deux ou trois maisons occupées par Wolfe et les officiers de l'état-major. Mais la nuit était noire et nos éclaireurs prudents comme des renards qui rôdent autour d'un poulailler. Aussi passèrent-ils à cinquante pas des sentinelles et à quelques pieds seulement de deux tentes d'où sortaient de sonores ronflements. Les feux s'éteignaient, et c'est à peine si quelques tisons jetaient sous la cendre, au souffle d'un vent léger, de mourantes lueurs. Arrivés à une portée de pistolet de l'habitation occupée par le général anglais, ils durent s'arrêter; car des factionnaires, qui causaient à demi-voix, entouraient la maison. Une pensée douloureuse traversa, ainsi qu'un fer aigu, l'esprit de Raoul. C'était peut-être là que l'on retenait sa fiancée captive. Exposée aux regards, voire même aux galanteries d'audacieux officiers, elle pouvait être là qui souffrait, sans aucune protection; et lui, Raoul, son amant, s'en voyait séparé par un abîme de dix pas! Cette idée funeste arracha au jeune homme un rauque soupir que le défiant capitaine des francs-tireurs prit pour un signal entre Beaulac et Lavigueur pour se défaire de lui. Craignant d'être surpris par derrière, il fit un brusque mouvement afin de se ranger à côté de Raoul en avant duquel il se trouvait. Mais il heurta une dizaine de fusils disposés en faisceau, et qui s'abattirent avec un grand cliquetis de fer. Lavigueur ne put serrer assez les dents pour empêcher un juron d'y passer. Vingt batteries de mousquets craquèrent dans l'ombre et vingt gosiers anglais hurlèrent en chœur: —Who goes there? Au même instant s'éleva une grande clameur derrière les trois canadiens. Sous les tentes s'éveillaient les dormeurs. Une idée éclata comme un obus dans la pensée de Beaulac. C'était de se constituer prisonnier afin de revoir Berthe et de s'enfuir ensuite avec elle. Mais le sentiment du devoir la lui fit repousser aussitôt. Ne se devait-il pas avant tout à son pays? —Filous! tonnerre de Dieu! dit Lavigueur, ou nous sommes flambés! Tous trois se retournent, bondissent sur leurs jarrets avec la spontanéité d'un ressort qui se détend d'un seul coup, et s'élançant à toutes jambes du côté des tentes. Derrière eux éclatent vingt mousquetades dont les balles effleurent les fugitifs avec des miaulements aigres. Mais aucun d'eux n'est atteint, grâce à la précipitation des tireurs. Trois secondes leur ont suffi pour franchir la courte distance qui les séparait des tentes. Ils vont les dépasser, lorsque, de l'une d'elle sort un officier qui leur coupe le chemin. Lavigueur brandit sa hachette et l'abat sur l'anglais. Celui-ci a deviné l'intention avec le premier mouvement du canadien et s'est jeté à terre en évitant le coup. L'officier voit les trois fuyards sauter par-dessus lui comme des ombres. Se relevant: —Poursuivons-les! s'écrie-t-il. Quelques hommes s'élançant derrière lui sur la trace des fugitifs. Ceux-ci ont déjà franchi la ligne des sentinelles, dont ils essuient pourtant le feu. Le chef des francs-tireurs est atteint, chancelle et tombe. —Le pendard ne l'a pas volé! C'est lui qui nous a mis dans le trouble! dit Lavigueur en courant toujours à côté de Raoul. Quelques-uns des poursuivants s'arrêtèrent auprès du franc-tireur canadien qui se tord dans les convulsions de l'agonie. Les autres, au nombre de huit, continuent de courir après les fugitifs, précédés de leur officier qui les anime du geste et de la voix. —Si nous en descendions une couple, dit Raoul. —Non, non, pas à présent... Gardons nos balles pour tantôt... plus près du bois. Ils coururent ainsi dix minutes à travers champs, sautant par-dessus les clôtures et les fossés et piquant en droite ligne vers le bois, dont ils étaient sortis trois quarts-d'heure auparavant.

—By God! criait l'officier anglais à cinquante pas derrière eux, il faut les prendre vifs... et les pendre ensuite... pour l'exemple! La lisière du bois dentelait le ciel sombre à cent pas devant eux, quand Lavigueur dit à Beaulac: —Attention! armez l'un de vos pistolets... mon lieutenant... Gardez l'autre en réserve... Moi je vais tirer mes deux coups... Visez bien... Ça en fera trois de moins. Ils s'arrêtèrent. Les Anglais arrivaient avec une furieuse rapidité. Quand ils ne furent plus qu'à trente pas, partirent trois coups de feu qui couchèrent autant d'Anglais sur le sol. Raoul et Jean dévorèrent en quelques bonds les cent pas qui les séparaient du bois touffu dans lequel ils s'engouffrèrent comme des spectres rentrant dans la nuit. Des cris de rage retentissaient derrière eux. A la lueur des pistolades tirées par les Canadiens, l'officier anglais avait crié: —Enfer!... nos prisonniers de l'autre jour!... Vingt guinées pour chacun de ces deux hommes. Cet officier était Brown, qui, en tirant sur Raoul à bout portant, près de l'intendance, avait assez entrevu Beaulac et Lavigueur pour les reconnaître. Excités par l'appât du gain, les soldats anglais, sans s'arrêter près de leurs trois camarades blessés, suivent hardiment leur capitaine qui continue sa poursuite avec un nouvel acharnement. A leur tour ils disparaissent derrière les arbres de la forêt, guidés par le froissement des branches que cassent les pieds des fuyards. C'était bien de la folie que de s'aventurer ainsi dans une forêt qu'ils ne connaissaient pas. Mais les soldats anglais songeaient aux cinquante guinées promises. Quant à Brown, c'était un jeune homme emporté, qui avait maintes fois joué sa vie dans les combats, avec la même insouciance qu'un enfant fait d'une balle. Au degré d'exaltation où son sang était monté, il lui fallait aller jusqu'au bout de ses forces, réussir ou succomber. Plus habiles à battre les bois que ces étrangers, Beaulac et Lavigueur prenaient quelque avance sur leurs ennemis, qu'ils entendaient courir, tomber et jurer comme des démons à cent pas en arrière. —Rechargeons nos armes? dit Raoul, que Jean suivait de près. —Ce n'est pas la peine, mon lieutenant. Je leur en prépare une bonne... s'ils nous poursuivent... jusqu'à la rivière... Pourquoi... perdre du temps... et risquer notre peau... s'ils s'arrêtent auparavant...? Les deux Canadiens retrouvaient aisément leur chemin, vu les signaux de reconnaissance dont la blancheur, marbrant l'obscurité, guidait Lavigueur. Eveillés par un bruit inusité, les oiseaux jetaient mille cris de frayeur du haut de leurs nids aériens; tandis qu'au fond des bois, bien au loin, hurlait quelque vieux loup oublié par les chasseurs dans une tanière écartée. Après vingt minutes d'une course furibonde, Beaulac et son compagnon entendirent en avant le roulement de la rivière qui dormait sous les arbres. Bien que devancés de quelques centaines de pas, les Anglais les poursuivaient toujours. —Allons! grommela Jean, puisqu'ils le veulent... je m'en vas leur donner un bain soigné... Passez-moi le pistolet chargé... qui vous reste... mon lieutenant... Bien. Quand nous arriverons au pont... traversez tout de suite du côté des marches... sans vous inquiéter de moi... Une fois de l'autre bord... préparez-vous à m'aider. Le mugissement continu du torrent devenait de plus en plus distinct. Bientôt Lavigueur aperçut le chiffon blanc, qui pendait au bout d'une branche, au-dessus de la rivière. —Bon! dit-il, nous y voilà... Prenez votre temps pour traverser... monsieur Raoul... Il n'y a pas de presse... Je vas garder la tête du pont. Beaulac avait compris que le Canadien avait un projet et qu'il ne ferait, lui, qu'attirer un danger inutile en n'écoutant point le rusé courreur des bois. Aussi donna-t-il, sans tarder, un signal convenu entre eux et les hommes du capitaine de Gaspé, qui attendaient leur retour de l'autre côté de la rivière. Il poussa quatre cris aigus auxquels il fut répondu aussitôt et s'aventura sur les deux arbres. Les Anglais accouraient guidés par les cris. Lavigueur, la main gauche armée du pistolet de Raoul et tenant sa hachette de l'autre, attendait. —Vite donc! que diable! lui cria Raoul en mettant le pied sur la rive opposée. Lavigueur attendait toujours. Soudain, son bras gauche se leva. Les Anglais arrivaient et secouaient à vingt pas les branches feuillues. Le Canadien visa au juger, tira et sauta sur le pont étroit. Des hurlements s'élevaient derrière lui. Le coup avait porté. Comme il arrivait au milieu du pont, un coup de feu partit à son adresse. Le Canadien chancela. Il était touché.

Raoul poussa une exclamation de terreur. Mais Jean se raffermi sur ses jambes et sauta, en trois bonds, à côté de Beaulac. —Silence! vous autres, dit-il aux Canadiens d'une voix contenue. Crouchez-vous par terre et ne bougez pas! C'était le capitaine Brown qui avait tiré sur Lavigueur. N'entrevoyant que Jean et Raoul, qui se tenaient debout de l'autre côté du gouffre, il n'hésita pas une seconde, ce diable d'homme, et fit un pas, puis deux et trois sur les arbres qui ralliaient les deux rives. —Vous êtes des lâches si vous reculez! cria-t-il à ses gens. Et il continua d'avancer. Deux autres se mirent en frais de le suivre. —Attention! dit Lavigueur à Beaulac. Le Canadien se baissa et saisit de ses fortes mains le gros bout des deux épinettes. —Tu ne vas pas le jeter dans le gouffre! dit Raoul avec un frisson d'épouvante. —Ce chien d'Anglais m'a envoyé, dans le bras gauche, une balle qui y est de trop. Il faut qu'il meure! —Je ne m'en mêle point, fit Raoul en reculant d'un pas. —A votre aise! grogna Lavigueur qui, à lui seul, souleva les troncs d'arbres. Les deux compagnons de Brown hurlèrent d'effroi en sentant vaciller le fragile appui, qui seul les retenait au-dessus du torrent. Brown s'arrêta au milieu du passage, arma froidement le pistolet chargé qui lui restait et visa le groupe confus que formaient, à vingt pieds de lui, Lavigueur et Beaulac. —Baissez-vous! cria Jean à Raoul. L'éclair jaillit, la balle effleura les deux Canadiens et s'aplatit sur le roc. Brown bondit en avant comme un tigre. Mais comme il allait toucher la rive, Lavigueur donna aux arbres une puissante poussée. Il y eut trois cris, effroyables, inouïs, puis des clameurs sur les deux berges. Trop long pour tomber tout d'une pièce dans la rivière, et trop lourd, avec sa charge, pour être lancé bien loin, le pont s'abattit en éraillant les deux rives de pierre. Durant quelques secondes il s'arrêta, retenu diagonalement aux extrémités par des crans de roche. Mais le poids des trois hommes, qui s'y tenaient accrochés avec toute la frénésie du désespoir, le fit lentement glisser jusqu'à fleur d'eau. Là, il s'arrêta encore. Cette fois, il paraissait solidement fixé. La force terrible des masses d'eau qui se ruaient dessus avec un irrésistible élan, fit plier les deux arbres. Des énormes vagues frappaient les trois infortunés et bondissaient par-dessus leur tête avec des rugissements. Eux ne jetaient plus un seul cri, tant ils se sentaient perdus. On apercevait confusément d'en haut, des monceaux d'écume bouillonnante, puis trois masses noires immobiles au milieu. —Au nom de Dieu! dit Raoul, jetons-leur une corde, une branche, quelque chose enfin! Un sinistre craquement coupa sa voix. Pliés outre mesure par la violence du courant, les deux arbres venaient de casser. La digue des flots ameutés ne rencontrant plus d'obstacle, s'affaissa et avec elle roulaient et disparurent les tronçons du pont. Raoul se pencha sur le gouffre. Il ne vit plus rien; rien que l'eau tumultueuse poussée par l'eau. Quelques coups de fusil partirent alors de la rive gauche. Ceux des Anglais qui avaient survécu voulaient venger leurs frères. Les Canadiens firent sur eux une décharge générale. Les autres disparurent. —C'est affreux! dit Raoul que cette scène d'horreur avait énévée. —Bah! gronda Lavigueur. J'ai eu deux frères tués à Carillon l'été passé. J'avais juré de les venger. C'est fait. Allons-nous-en! Si Raoul n'avait pas baissé la tête quand Brown avait, une minute auparavant, tiré son dernier coup de pistolet, il aurait sans doute reconnu l'un de ceux qui avaient enlevé sa fiancée près de l'intendance. Et peut-être alors n'aurait-il pas été aussi affecté de la mort d'un double ennemi. Brown n'avait cependant pas été noyé du coup comme ses deux compagnons, qui furent engloutis au moment même où le pont se rompit. Les bras crispés autour d'un tronçon d'arbre, il y resta cramponné avec cette tenacité qui survit souvent à la mort. Lancé comme un boulet, il descendit la rivière avec une indicible vélocité. Ceux qui ont vu les Marches-Naturelles savent combien le cours de la rivière est accidenté, tourmenté, brisé presque jusqu'à la chute. Ce n'est partout qu'une succession de cascades où l'eau bondit, tombe, remonte et retombe entre deux digues de pierre dont l'imposante immobilité semble redoubler la rage du torrent qu'elles contiennent. Pendant quelques minutes, Brown fut le jouet des ébats gigantesques de vagues en délire. La suite au prochain numéro.

—Nous cherchons le bonheur dans les choses qui nous manquent, quand d'autres le voient dans une seule de celles que nous possédons.

VARIÉTÉS.

Avec quinze grains de quinine on coupe une fièvre admirablement, tandis qu'avec une demi-livre on aurait toutes les peines du monde à couper un morceau de pain.

Les calendes grecques ont une époque à laquelle les mauvais débiteurs renvoient leurs créanciers, et les coquettes insensibles leurs soupirants.

Il est quelquefois plus dangereux de glisser un billet doux que sur la glace.

Un coupable fléchira plus aisément ses genoux que ses juges.

J'aimerais mieux écumer le pot que de colère.



CORPORATION DE MONTREAL.

PROCLAMATION.

\$500 de Récompense.

ATTENDU qu'on a raison de croire que plusieurs des derniers feux qui ont eu lieu dans la Cité, sont les actes d'incendiaires, et que des tentatives ont été faites pour mettre le feu dans différents lieux de Bois dans la Cité; et attendu qu'on appréhende que les individus coupables de ces actes pourraient essayer de mettre le feu à d'autres propriétés dans la Cité; le soussigné, Maire de la Cité de Montréal, offre par les présentes, une récompense de CINQ CENTS PIASTRES à toute personne ou personnes (qui n'étant pas le principal délinquant) donnera telle information qui mènera à l'arrestation et à la conviction de l'un ou des individus qui se sont rendus coupables d'incendier, ou de tout individu qui par la suite mettra volontairement et malicieusement le feu à aucune bâtisse ou prémisses dans la Cité.

CHARLES J. COURSOL, Maire.

Bureau du Maire, Hôtel-de-Ville, Montréal, 6 Juillet 1871.

TRADUCTION FRANÇAISE, ET ANGLAISE.

BUREAU: No. 9, RUE STE. THERÈSE, MONTREAL.

On se charge de toute espèce de Requêtes, de Rapports d'Arbitres et d'Experts. On traduit les Polices d'Assurance. On prépare et traduit des Articles et Correspondances de Journaux, les Annonces, Circulaires et catalogues de Marchands, Courtiers et Encanteurs, les Pamphlets des Pharmaciens, etc.

On fait aussi toute espèce de copie dans les deux langues. On se charge tout spécialement d'écrire des lettres au nom des personnes qui ne le peuvent faire elles-mêmes, et on répond à celles qu'elles reçoivent, sous la plus stricte confidentialité.

PETER L. MACDONELL.

FERRONNERIE.

ENSEIGNEUR DE CADENAS D'OR. Pôgles, Contellerie, Glacières, Corniches, L. J. A. SURVEYER, 524 RUE CRAIG.



ATELIERS DE FERBLANTIER ET PLOMBIERS.—Enseigne de la grosse Catière rouge, 98 Rue St. Laurent.

T. St. George continuera à prendre des commandes pour pose de tuyaux à gaz et à l'eau, pour ouvertures en fer blanc, tôle et ardoise; pour ouvrages à la campagne, aux églises, couvents, collèges et maisons particulières. Fournitures à air chaud posées d'après le système le plus connu. On trouvera chez le soussigné des réfrigérateurs améliorés.

T. ST. GEORGE, 98, RUE ST. LAURENT.

"The Canadian Illustrated News"

Journal Hebdomadaire

De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements. Publié tous les Samedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE.....\$4.00 par an. PAR NUMERO.....10 Centins.

CLUBS.

Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année. Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile.

Port: 5 centins par trois mois, payables d'avance par les abonnés, à leurs bureaux de poste respectifs. Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Éditeur.

On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance.

AGENCE GENERALE:

1--COTE DE LA PLACE D'ARMES--1

BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319--RUE ST. ANTOINE--319

EMMENEZ VOTRE FEMME AVEC VOUS.

Quelle bénédiction que le travail, soit intellectuel ou manuel! Comme il aiguise l'appétit pour un voyage d'agrément! et avec quelle satisfaction le citadin ne goûte-t-il pas d'une vacance à la campagne, après trois ou quatre semaines ou mois même de travail assidu! C'est pourquoi n'oubliez pas, citadin, si vous avez l'avantage d'avoir une épouse, de l'emmener avec vous lorsque vous allez vous récréer dans les champs verts et fleuris en-dehors des murailles de vos villes. Si vous êtes indisposé, la meilleure médecine que vous puissiez prendre sont le Grand Remède et les Pilules Shoshonnes, car ils ne manquent jamais d'éliminer toute maladie du système. Ils guérissent la Dyspepsie, les maladies du Foie, etc., etc. purifient le sang, et fera de vous une image vivante de santé et de bonheur.

J. D. NORMANDIN,

RELIEUR, REGLEUR ET MANUFACTURIER DE LIVRES BLANCS. Ouvrages de luxe ainsi qu'ouvrages les plus communs, reliés à des prix très modérés. Les abonnés de L'Opinion Publique trouveront une bonne occasion de faire relire leur journal à bon marché. No. 36 RUE ST. VINCENT, MONTREAL. 1-52zz

A. BELANGER

MAGASIN DE

MEUBLES

276, Rue Notre-Dame MONTREAL.

2-25zz

SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY.

LES effets de la Gomme d'Épinette Rouge dans les maladies des Pouxons et de Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées. Prix: 5 centins par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. En gros et en détail chez le préparateur HENRY R. GRAY PHARMACIEN, 144 Rue St. Laurent, MONTREAL.

(Établi en 1859.)

LEGGO & Cie., ELECTROTYPISTES, STERÉOTYPISTES, GRAVEURS, CHROMO ET PHOTO-LITHOGRAPHES, PHOTOGRAPHES ET IMPRIMEURS.

Bureau: No. 1, Côte de la Place d'Armes } MONTREAL. Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine.

On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modiques.

"L'Opinion Publique"

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Publié tous les Jedis à Montréal, Canada,

Par GEORGE E. DESBARATS & Cie.

ABONNEMENT.....\$3.00 par année Aux Etats-Unis.....3.50 Par numéro.....7 Centins Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal. ANNONCES.....10 Centins la ligne 1re fois 5 Centins 2me " &c.

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés. On ne recevra pas d'abonnements pour moins de six mois.

Tout semestre commencé se paie en entier. Pour discontinuer son abonnement il faut en donner avis au moins quinze jours d'avance, au bureau de l'administration, No. 1, Côte de la Place d'Armes. L'agent collecteur et les porteurs ne sont pas autorisés à recevoir de désabonnements. Lorsqu'un abonné change de demeure il doit en donner avis huit jours d'avance. Si l'abonné ne reçoit pas son journal il est requis de porter plainte immédiatement à l'administration.

FRAIS DE POSTE—ATTENTION!

Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à L'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 1 Côte de la Place d'Armes, Montréal. Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal.

RÉFRIGÉRANTS PATENTÉS.

DE \$8 A \$40.

Ces RÉFRIGÉRANTS ont plusieurs améliorations désirables qui ne peuvent être trouvées dans les autres, et comme nous avons employé les mêmes ouvriers pendant les dix dernières années, c'est une garantie de leur qualité. Nous avons en mains un assortiment considérable de

POELES DE CUISINE. COUCHETTES EN FER. FONDS A RESSORTS DE TAHER, OBJETS EN ÉTAÏN ET VERNISSÉS. POTS A THÉ ET CAFÉ AMÉLIORÉS, ETC., ETC., ETC. Aussi, devant arriver dans quelques jours, un Stock considérable de COUCHETTES EN FER TRAVAILLÉ ANGLAIS. MEILLEUR ET Cie., 526, Rue Craig. 2-18zz

G. T. DORION, HORLOGER ET BIJOUTIER,

86, Rue St. Laurent,

2-12z MONTREAL.

THOMAS MUSSEN,

Marchand en Gros et en Détail de SOIERIES et POPELINES IRLANDAISE, GANTS D'ALEXANDRE, et autres Fabricants de renom,

TAPIS ET PRELATS DE CHOIX, De Velours, Bruxelles ou Tapestry. ORNEMENTS D'EGLISES, Tentures pour Salons, Franges en Soie, etc., 257 ET 259, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. 2-21zz

\$15,000 VALANT

DE HARDES FAITES, CHEMISES, COLS, COLLETS, GANTS, CHAPEAUX ETC., ETC., ETC. —AUSI— Une grande variété de Draps Français, Anglais, Tweed et Casimir. Tout ordre sera exécuté avec goût et promptitude, à 20 pour cent au-dessous de la valeur ordinaire. Une visite est sollicitée. REGIS DEZIEL, 131, RUE ST. JOSEPH. 2-13z

ENCLOS DE BOIS

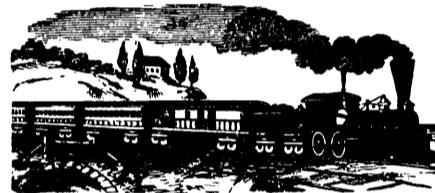
DE TOUTES SORTES.

15,000,000 pieds de Bois de qualités à cadrer dans tous les Marchés du monde, comprenant du bois de charpente, du chêne, de l'orme, de l'épinette, du cèdre, du sapin, du pin, etc., etc.

Préparé et non préparé: pin sec, sapin d'arrimage, planches et merrain, planches pour pont, bois pour coursière ou faux-pont, planches sèches pour couvrir et lambrisser les navires et tout autre article compris dans le commerce de bois.

JORDAN & BENARD,

382, Rue Craig, 19, Rue Notre-Dame et au grand Quai, en arrière de l'Eglise Bonsecours, Montréal. 2-231



Compagnie du Chemin de Fer le Grand Tronc du Canada.

SERVICE AMÉLIORÉ DES TRAINS

POUR L'ÉTÉ DE 1871.

GRANDE AUGMENTATION DE VITESSE.

Nouveaux Chars pour tous les Trains Express.

Les Trains partiront maintenant de Montréal comme suit:—

ALLANT A L'OUEST,

Express de Jour pour Ogdensburgh, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points de l'ouest à 9.00 A.M. Express de Nuit do do do do 9.00 P.M. Train de la Malle pour Kingston, Toronto et les stations intermédiaires, 6.00 A.M. Train d'accommodement pour Brockville et les stations intermédiaires, 5.00 P.M. Train Mélo do do do 11.00 A.M. Trains pour Lachine à 7.00 A.M., 9 A.M., 12.00, (midi) 3.00 P.M., 5.00 P.M. et 6.15 P.M. Le train de 3.00 P.M. va à la frontière.

ALLANT AU SUD ET A L'EST.

Train d'accommodement pour Island Pond et les stations intermédiaires 7.00 A.M. Train Express pour Richmond, Québec et Rivière-du-Loup, 8.30 A.M. Express pour Boston via Vermont Central, 9.00 A.M. Express pour New-York et Boston via Vermont Central à 3.45 P.M. Express pour New-York via Rouse's Point et les steamers du Lac Champlain, 4.00 P.M. Train de la Malle pour Island Pond, Portland et Boston, 2.00 P.M. Express de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, et les Provinces d'en Bas, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Upton, Acton, Richmond, Sherbrooke, Lennoxville, Compton, Coaticook et Norton Mills, seulement, à 10.30 P.M.

Il y aura des Chars Dortoires Palais Pullman à tous les trains directs de jour et de nuit. Le bagage sera étiqueté pour tout le trajet.

Comme la ponctualité dépend des connections avec les autres lignes, la Compagnie ne sera pas responsable des Trains qui n'arriveront pas et ne partiront pas des Stations aux heures nommées.

Les steamers "CARLOTTA" ou "CHASE," laisseront Portland pour Halifax, N. E., tous les Samedis après-midi, à 4.00 heures p. m. Le confort est excellent pour les passagers et le fret.

Le steamer Linda part de Portland pour Yarmouth, N. E., tous les samedis à 6.00 P.M.

La Compagnie Internationale des Steamers, faisant le trajet en connexion avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laisse Portland tous les Lundis et les Jedis, à 6.00 heures p. m., pour St. Jean, N. B., &c., &c.

On pourra acheter des billets aux principales stations de la compagnie.

Pour plus amples informations et l'heure du départ et de l'arrivée de tous les Trains aux stations intermédiaires et au terminus du chemin, s'adresser au Bureau où l'on vend des billets, à la station Bonaventure ou au Bureau No. 39, Grand'Rue St. Jacques.

C. J. BRYDGES, Directeur-Gérant. 2-24-7f.

Montréal, 5 Juin 1871.



NE FAITES USAGE QUE DE L'EMPOIS DE GLENFIELD

Grandement employé dans la BUANDERIE ROYALE D'ANGLETERRE, Et dans celle de SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL DU CANADA. 1-47-zz

POUDRE ALLEMANDE,

SURNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLI JAMAIS ET VENDUE CHEZ TOUS LES ÉPICIERIS RESPECTABLES. 2-18m

DÉPARTEMENT DES DOUANES.

Ottawa, 7 Juillet 1871. L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 12 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes. 6d

USINES A METAUX DE LA PUISSANCE.

ETABLIE 1828. CHARLES GARTH ET Cie.,

PLOMBIERS, OUVRIERS EN APPAREILS A VAPEUR ET A GAZ, FONDEURS DE LAITON, FINISSEURS, CHAUDRONNIERS ET MACHINISTES, ETC., ETC.

Fabricants et Importateurs de CUIVRE A L'USAGE DES PLOMBIERS, DES MECANIENS ET D'OUVRIERS EN APPAREILS A VAPEUR; USINE A CUIVRE ET A FER; APPAREILS A GAZ ET A VAPEUR, ETC., ETC., ETC.

Toutes sortes d'ouvrages pour Usines à Gaz, Etablissements Hydrauliques, Distilleries et Brasseries, Raffineries, Phares, etc., etc.

On entreprend de faire chauffer les Bâtiments publics et privés, les Usines, les Serres, etc., par le moyen de l'appareil à l'Eau Chaude Patente de GARTH. L'appareil à Vapeur de Basse Pression de GOLD, avec les Derniers Perfectionnements, et par la Vapeur à Haute Pression en Tuyaux droits et repliés.

En vente aux plus bas prix, toutes sortes de Gaseux, Tasseaux, Pendants, Abat-jours, etc.; Tuyaux en Fer Travailés, avec appareils de Fer Malléable et Fondu pour l'Eau, la Vapeur ou le Gaz. Bureau et Usine, Nos. 536 à 542, Rue Craig, 1-47-zz MONTREAL.

LIBRAIRIE ET DÉPOT DE JOURNAUX.

SENÉCAL & Cie., 495, Rue Craig, Enseigne du grand livre, entre les rues St. Laurent et St. Dominique, Montréal. 2-10zz

O. DESMARAIS ET CIE.,

PHOTOGRAPHES,

COIN DES RUES CRAIG ET ST. LAURENT

MONTREAL.

On prend des photographies de toutes grandeurs. Photographies Encadrées à bon marché. 2-15z

Avis aux Carrossiers et Selliers.

RUBENSTEIN ET FRÈRES,

ETABLIS EN 1864,

Plaqueurs en Argent et en Cuivre,

Et Manufacturiers de

GARNITURES de VOITURES et de HARNAIS, 537 1/2, RUE CRAIG, MONTREAL.

On plaque avec soin les Voitures et les Sleighs,

Les Numéros des Portes et des Bancs d'Eglise, les Boutons des Sonnettes, les Boutons des Portes, les Poignées des Portes, les Couplets, etc. Placage-Electro et Dorure, etc.—Tout Ouvrage est garanti. 2-12m

LA PHARMACIE FRANCOISE

No. 190, Rue St. Laurent, vis-à-vis le Marché, est sous la direction du Dr. S. Gauthier.

(MÉDECIN-ACCOCHEUR.)

Le Dr. Gauthier traite les Maladies des femmes et des enfants, les Maladies de la peau et les Maladies des voies urinaires.

Résidence privée, No. 235, Rue St. Laurent, près la Rue Ste. Catherine. 2-18z

L'ALMANACH AGRICOLE, COMMERCIAL ET HISTORIQUE

DE J. B. ROLLAND ET FILS POUR 1871.

C'est l'Almanach le plus complet, et il contient une foule de renseignements utiles.—A vendre chez tous les Marchands.—Prix: 5 centins.

N. B.—C'est le seul Almanach dont le Calendrier des Fêtes Religieuses soit conforme à l'Ordo. AUSI le Calendrier de la Puissance du Canada pour 1871, contenant une liste complète du clergé de la Puissance.

NOUVEAUTÉ! CARTES JACQUES-CARTIER

Nous venons de recevoir un grand assortiment de Cartes à Jouer avec le portrait de Jacques-Cartier sur le dos, de différentes qualités, soit de \$1.20, \$1.75, \$2 et \$3 la douzaine.—En vente à la Librairie de

J. B. ROLLAND ET FILS,

Nos. 12 et 14, rue St. Vincent.

NOTRE-DAME DE LOURDES,

Par HENRI LASSERRE,

Ouvrage honoré d'un bref spécial adressé à l'auteur par Sa Sainteté le Pape Pie IX.—Trente-sixième édition.—Autorisée par Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Montréal, et ornée de deux belles gravures. 1 beau vol. in-8 de 360 pages. Br., 75 cts.; rel., \$1.—En vente à la Librairie de

J. B. ROLLAND ET FILS,

1-34-zz Nos. 12 et 14, rue St. Vincent, Montréal.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.